

Guide pratique de la
F.B.F.T.S.
à l'attention
des joueurs et des clubs

Saison 2018-2019

Sommaire

- Les compétitions organisées en Belgique	3
- Questions et réponses	5
- Créer un club, ce n'est pas si difficile	6
- Adresses des membres du C.U. de la FBFTS	7
- Organigramme de la FBFTS	8
- Adresses des clubs affiliés à la FBFTS	9
- Les matricules des clubs affiliés à la FBFTS	10
- Règlement d'ordre intérieur	11
- La réforme du calendrier belge	16
- Règlements des championnats de Belgique individuels	19
- Règlement des championnats de Belgique Interclubs divisions 1 et 2	23
- Règlement de la Coupe de Belgique individuelle	28
- Règlement des championnats de Belgique des catégories	30
- Le classement évolutif par points FBFTS/BSTVB	34
- Attribution du titre de "Club champion de Belgique des jeunes"	39
- Codification des sanctions disciplinaires	40
- Réglementation des transferts	43
- Challenge du fair - play Raymond Kroonberg	44
- Parrainages	45
- Super - Prestige FBFTS	46
- Guide pratique pour l'envoi des résultats	47
- Formulaires à remplir pour la saison suivante	48

La FBFTS remercie ses partenaires



Dernière mise à jour du Guide le 20 août 2018

Les compétitions organisées en Belgique

Beaucoup de compétitions peuvent être organisées chaque saison en Belgique. En règle générale, on peut distinguer les compétitions individuelles et par équipes. On peut également distinguer les compétitions internationales, nationales, provinciales et locales. Petit rappel pour se rafraîchir la mémoire.

Le circuit international

Les compétitions internationales sont disputées sous l'égide de la FISTF (Federation of International Sports Table Football - www.fistf.com). Cet organe officiel met sur pied les grands rendez-vous comme la Coupe du Monde et la Coupe d'Europe des clubs et regroupe également une série de tournois disputés dans une vingtaine de pays. Ces tournois comptent pour le classement mondial qui est publié chaque mois. Ce classement mondial comprend plusieurs catégories (Open, U19, U15, U12, Vétérans, Féminines, équipes de clubs, équipes nationales).

La coupe du monde

Disputée chaque année, la coupe du monde est le rendez-vous le plus prestigieux de la saison. Non seulement il permet de réunir des joueurs du monde entier mais il permet aussi d'attribuer six titres individuels et six titres par équipes. Si les Italiens dominent actuellement la scène internationale, chaque pays a régulièrement l'occasion de briller dans l'une ou l'autre catégorie. La Belgique peut ainsi se vanter de multiplier les succès chez les jeunes et chez les dames. **A partir de 2019, chaque année paire, on jouera un championnat d'Europe au lieu d'un mondial.**

La Coupe d'Europe

A l'instar de la Ligue des Champions de football, la Coupe d'Europe de football de table connaît un succès croissant chaque année. La compétition est disputée sous forme de tournoi sur un week-end et réunit des équipes d'une dizaine de pays. **En 2018, la Ligue des Champions (24 équipes) aura lieu à Majorque (Espagne) tandis que l'Europa League aura lieu à Saint-Vincent (Italie).**

Les Majors

Le circuit des Majors correspond en quelque sorte au Grand Chelem au tennis. Cinq tournois prestigieux sont ainsi organisés chaque année dans quatre pays différents. Par tradition, Frameries (Belgique) et Bologne (Italie) font partie de ce circuit alors que la Fédération Internationale a décidé d'ajouter des Majors à San Benedetto (Italie), à Athènes (Grèce) et à Rochefort (Belgique).

Grand Prix et Opens

Chaque pays a le droit d'organiser son Grand Prix, à savoir un tournoi récompensant généreusement les joueurs en points pour le classement mondial, ainsi que deux Opens, tournois ouverts à tous les joueurs sans aucune restriction. Ces tournois connaissent des succès fluctuants selon les pays.

Cette saison le Grand Prix de Belgique est organisé par le club d'Eugies. Un Open est organisé par la JSC Rochefort. Une candidature peut être déposée pour un deuxième Open.

Satellite, Challenger, Future

Des mots originaux qui définissent ces tournois comptant également pour le classement mondial mais considérés à juste titre comme l'antichambre de l'élite du football de table. En effet, la participation à ces tournois est restrictive puisque les 100 meilleurs joueurs mondiaux ne peuvent pas disputer les Satellites, les 200 meilleurs sont privés de Challengers et les 300 premiers mondiaux de Futures. Ces compétitions permettent donc à des joueurs peu habitués à se mettre en valeur de jouer pour la gagne.

Le circuit national

Les tournois nationaux

La fédération belge organise un « Super-prestige », un challenge de régularité qui regroupe les tournois nationaux et la coupe de Belgique.

Les tournois B et C

Ces tournois n'ont pas eu beaucoup de succès en Belgique ces dernières années. Toutefois, une possibilité de les organiser existe. Dans le Guide des clubs, la tournois sont définis de la sorte :

Un tournoi B est ouvert aux joueurs classés à partir de la 26e place au dernier classement belge publié.

Un tournoi C est ouvert aux joueurs classés à partir de la 50e place au dernier classement belge publié.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

Un championnat individuel

Chaque année, le championnat de Belgique connaît un succès croissant avec des joueurs répartis en quatre ou cinq divisions. Un système de montée est prévu et une journée de qualification est également programmée en début de saison pour définir les séries.

Un championnat interclubs

Le championnat de Belgique des clubs est devenu une compétition incontournable en Belgique car les interclubs permettent de transposer le jeu individuel en véritable sport d'équipe. **Le championnat se déroule en trois journées. La division 1 réunit des équipes qui sont toutes des équipes « premières ». Les autres équipes disputent le championnat de division 2 qui est organisé sous forme de petits tournois.**

Le classement belge

Le « ranking » est devenu depuis plus de 25 ans une référence dans le paysage du subbuteo belge. 240 joueurs sont actuellement classés.

Les compétitions provinciales

Chaque province peut organiser ses propres compétitions et la formule est tout à fait libre. Le calendrier est fixé par chaque comité provincial.

Les tournois WASPA

La WASPA (<http://waspa-circuit.blogspot.com>) n'est pas une fédération mais le « circuit international amateur » de subbuteo. Il réunit des tournois organisés au niveau local dans une trentaine de pays et permet à n'importe quel joueur de disputer des compétitions dans un cadre plus « relax », parfois même sans arbitre, tout en gardant la vocation de réunir des joueurs de différents clubs au sein d'un même projet. Concrètement, un tournoi WASPA peut se dérouler dans n'importe quel lieu public (par exemple un local de club) avec un minimum de trois joueurs et pour autant que la date ait pu être annoncée à temps aux responsables. Un tournoi peut se dérouler en n'importe quelle formule, le but étant de permettre à chaque participant de jouer un maximum. En Belgique, les clubs de Templeuve, SC Flanders, Wamme et Semois sont les plus actifs sur le circuit WASPA.

Questions et réponses

Coup d'œil sur les principales questions qu'un joueur de Subbuteo peut se poser.

Suis-je obligé de m'affilier à la Fédération pour jouer?

Il est indispensable d'être affilié à la FBFTS pour pouvoir disputer des compétitions FISTF ou les championnats nationaux (en individuel ou en interclubs). Un joueur n'ayant jamais été affilié, a le droit de participer à deux tournois nationaux sans s'affilier à un club. Un joueur ayant été affilié par le passé a le droit de participer à un tournoi national par saison. S'il désire en jouer d'autres, il doit s'affilier.

Une personne peut s'affilier gratuitement à la FBFTS/BSTVB (sans obtenir de numéro de licence FISTF) à deux conditions :

- 1) de ne jouer que des tournois WASPA et des compétitions provinciales. Attention : les tournois A de la province où le joueur souhaite s'affilier ne sont pas des compétitions provinciales.
- 2) de communiquer ses coordonnées via le formulaire AF 02.

Puis-je m'affilier dans un club étranger?

C'est évidemment possible. Toutefois, pour pouvoir participer aux compétitions FISTF ou au championnat national individuel, je dois payer une cotisation à la FBFTS.

Combien coûte une cotisation à la FBFTS?

Pour une affiliation « nationale », la cotisation annuelle varie selon l'âge, de 2 Euros pour un U12 à 10 Euros pour un joueur Open. L'affiliation « provinciale » est gratuite.

A qui doit m'adresser pour organiser une compétition ?

Toute demande d'organisation doit parvenir au directeur sportif de la FBFTS.

Seule exception : pour les tournois WASPA, la demande doit également parvenir à Vincent Coppenolle.

Pourquoi un non-joueur doit-il payer une affiliation de 5€ à la FBFTS?

Le fait d'être membre non-joueurs permet de montrer son soutien à la fédération. Un membre du comité d'un club (président, trésorier, secrétaire,...) peut très bien ne pas jouer mais doit s'affilier pour être mentionné dans les listes fédérales. Ce système existe dans la plupart des sports. C'est aussi une façon indirecte de permettre à une fédération de gagner des membres et des rentrées financières.

Créer un club, ce n'est pas si difficile

Jouer au subbuteo en compétition n'est pas compliqué en soi. Avec un brin de motivation, il n'est pas utopique de créer son propre club. Pour y parvenir, il suffit de se poser les bonnes questions. Voici quelques conseils à analyser avant de se lancer. Ces conseils sont tirés d'une brochure de la Fédération Française de Lutte et légèrement adaptés au football de table.

Vers quel projet veut-on se lancer?

Quelques pistes de réflexion pour établir un constat	Exemples de freins au développement	Axes d'amélioration
Quelle taille de club ai-je envie d'atteindre ? Combien de licenciés ? Quelle tranche d'âge va-t-on viser ?	Effectif jeune peu développé Baisse des effectifs Pas de « turnover »	Recruter et fidéliser les joueurs, améliorer la dimension conviviale du club, attirer de nouveaux publics,...
L'offre est-elle suffisante ? Est-ce que la prise en charge des joueurs est suffisante ?	Une offre insuffisante	Diversifier les pratiques (entraînements, championnats internes, déplacements, compétitions)
Quelle type de pratique veut-on développer ? Le côté loisir ou le côté compétition ? Est-ce que notre façon de travailler est accessible à tous les types de public ?	Une offre trop centrée sur la compétition	Proposer des pratiques qui doivent être adaptée au public visé
Quel encadrement veut-on proposer ? Si on joue en petit comité, il n'est pas nécessaire d'avoir un entraîneur. Si le club se développe, il peut être intéressant d'en voir un, voire même un moniteur diplômé.	Pas assez d'encadrement pour le nombre de joueurs	Renforcer l'encadrement, professionnaliser, valoriser le bénévole.
Progression et performance Est-ce que les joueurs progressent ? Assez vite ? Peut-on espérer des résultats lors des compétitions ?	Pas assez de partenaires au niveau du club, pas assez de résultats significatifs dans les compétitions, pas de « locomotive » dans l'effectif	Favoriser l'accès au haut niveau (en organisant des stages avec des joueurs expérimentés par exemple)
Conditions matérielles. Dispose t'on d'assez de tables, les tapis sont-ils de bonne qualité ? Est-on en mesure d'organiser une compétition dans nos installations ?	Mauvais matériel (pas de table équilibrée, pas de tapis professionnels), local mis trop peu souvent à disposition.	Solliciter la commune pour avoir un local adapté, investir avec l'aide de partenaires dans du matériel.
Santé et sécurité. Dispose t'on d'une trousse de secours, d'un téléphone pour appeler à l'aide en cas de problème ?	Local mal adapté qui donne une mauvaise image du club et ne donne pas confiance aux parents des jeunes membres.	Prévention, disposer d'une trousse de secours, afficher un règlement d'ordre intérieur dans le local.
Gestion financière Le budget est-il en équilibre ? Evolution du budget par rapport à l'année précédente ?	Difficultés financières, difficultés de gestion.	Valoriser le budget avec le bénévole, prix juste des cotisations.
Communication autour du club. Est-il facile à trouver ? Est-il renseigné dans le		

L'élaboration du projet

A partir de ces axes d'amélioration, vous pouvez décrire explicitement les différentes actions à conduire pour chacun des objectifs. Certains clubs auront des objectifs ambitieux (participer régulièrement aux compétitions internationales et se qualifier pour la coupe d'Europe), d'autres auront des objectifs plus modestes (disputer un championnat local ou provincial, former de nouveaux joueurs).

Pour développer un club, il est important d'avoir un accès au public : local accessible, initiations organisées (par exemple via une maison de jeunes, un club de football). Il est important de communiquer les dates des entraînements et des activités (championnat interne, déplacements,...).

Il est également important de régulièrement tirer un bilan des activités organisées : satisfaction des membres, bilan financier, points à améliorer,...

Quoi qu'il en soit, l'important est de se fixer des objectifs réalisables et de garder en tête que lancer un club doit avant tout être une source de plaisir et de satisfaction en soi.

Adresses des membres du C.U. de la FBFTS

Vincent Coppenolle, Président - mandat jusque 2019

Place Abbé César Renard, 29 - 7730 Bailleul - 069/66 60 67 - 0477/22 19 02 - vincent.cop@rsca.com

Delphine Dieudonné, Vice-présidente et responsable du matériel - mandat jusque 2019

Rue des Jolis Bois 81, 6900 Aye - 084/401398- 0478/388483 - dieudonne_del@yahoo.fr

Benoit Massart, Secrétaire - mandat jusque 2019

Rue du Porson 69, 5000 Beez - 0496/978175 - benmas35@yahoo.fr

Olivier Père, Directeur Sportif - mandat jusque 2019

Rue Jacob, 28 - 7080 La Bouverie - 065/51 29 31 - 0471/751181 - olivier.pere@skynet.be

Vito Di Ruggiero, Membre - mandat jusque 2019 (responsable des championnats interclubs)

Rue De Trazegnies, 126 - 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont - 064/45 93 09 - 0475/62 14 82 - diruggiero.vito@skynet.be - vitolas1972@hotmail.com

Jean-François Giaux, Membre - mandat jusque 2019

Devant Sauveniere 11 à 5580 Rochefort - 0475/829179 - titigiaux@yahoo.fr

Denis Bouchez, Membre - mandat jusque 2019

Rue de Ciplu 256 à 7033 Cuesmes - ??? - coy7033@hotmail.com

~~Jérôme Heyvaert, Membre - mandat jusque 2018~~

~~Rue Saint Roch 15A à 5060 Falisolle - 0496/799841 - Jeromeheyvaert@gmail.com~~

Geoffrey Marain, Membre - mandat jusque 2018

Chaussée Montgomery 21 à 7610 Rumes - 0471/756164 - geoffreymarain@gmail.com

Jean Grosdent, Membre - mandat jusque 2019

Rue Bonny, 12 à 6951 Bande - 084-344028 - 0489/333803 - jeangrosdent@gmail.com

Luc Grosdent, Membre - mandat jusque 2019

Rue du Ry-de-Potte, 7 - 5580 -Rochefort - 084-400707 - 0495-455834 - grosdentluc@gmail.com

Richard Boulanger, Membre - mandat jusque 2019

Rue Paquay, 3 à 4100 Seraing - 0496-623322 - richardboul68@gmail.com

Autres adresses utiles

Laurent Goor (responsable de la publication du classement belge)

Rue Bois Saint Gilles 14, 4420 Saint-Nicolas - 0495/771588 - groumbyte@hotmail.com

Vincent Guyaux (responsable du site Internet officiel)

Rue Francois Sarteel, 203 à 5060 Auvelais - 0485/419071 - vincegx@live.be

Autres adresses utiles

Siège de la Fédération

Place Abbé César Renard 29 - 7730 Bailleul

Site officiel

<http://www.subbuteobelgium.be/>

Blog de la FBFTS

<http://fbfts-bstvb.blogspot.com/>

Forum de la FBFTS

<http://subbuteobelgium.forumactif.be/> (nouveau)

Groupe sur Facebook « Subbuteo in Belgium »

<https://www.facebook.com/groups/7580758987/>

Organigramme de la FBFTS

Conseil d'administration

Président	Vincent Coppenolle
Vice-Président	Delphine Dieudonné
Trésorier	Luc Grosdent
Secrétaire	Benoît Massart
Relations FISTF	Vincent Coppenolle
Directeur sportif	Olivier Père
Membre	Geoffrey Marain
Membre	Denis Bouchez
Membre	Jérôme Heyvaert
Membre	Jean-François (dit Titi) Giaux
Membre	Vito Di Ruggiero
Membre	Jean Grosdent
Membre	Richard Boulanger

Cellule sportive

Responsable interclubs	Vito Di Ruggiero
Responsable championnat individuel	???
Responsable championnat des catégories	Olivier Père
Responsable du Super-Prestige	Vincent Coppenolle
Comité de sélection équipe nationale	Denis Bouchez et Jean Grosdent

Classement belge

Responsable calcul des points	Vito Di Ruggiero
Responsable encodage et publication	Laurent Goor

Logistique

Responsable du matériel	Delphine Dieudonné
Liste des membres	Vincent Coppenolle

Communication

Site de la FBFTS	Vincent Guyaux
Blog d'information	Vincent Coppenolle
Publication du Guide FBFTS	Vincent Coppenolle
Archivage des résultats	Vincent Coppenolle
Publication des statuts au Moniteur	?

Responsable provinciaux

Antwerpen	?
Brabant Wallon/Bruxelles	?
Hainaut	?
Namur	?
Liège	?
Limburg	pas de club actif dans cette province
Luxembourg	Jean Grosdent
Oost-Vlaanderen	pas de club actif dans cette province
Vlaams Brabant	?
West-Vlaanderen	?

Adresses des clubs affiliés à la FBFTS

Subbuteo Club Flanders (province d'Anvers)

Geert Leys - lefo1@hotmail.com

Bart Van de Vliet - bart.vandevliet@telenet.be

Subbuteo Club Charleroi (province du Hainaut)

Vito Di Ruggiero - Rue De Trazegnies, 126 - 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont - 064/45 93 09 - 0475/62 14 82
diruggiero.vito@skynet.be - <http://www.subbuteoclubcharleroi.blogspot.com/>

Subbuteo Club Eugies (province du Hainaut)

Denis Bouchez - Rue de Ciply, 256 - 7033 Cuesmes - 0475-516353 - coy7033@hotmail.com - <http://sceugies.blogspot.com/>

Avenir Subbuteo Hennuyer (province du Hainaut)

Olivier Père - Rue Jacob, 28 - 7080 La Bouverie - 065/51 29 31 - 0471/751181 - olivier.pere@skynet.be - www.ashennuyer.be

Templeuve United (province du Hainaut)

Place Abbé César Renard, 29 - 7730 Bailleul - 069/66 60 67 - 0477/22 19 02 - Vincent.cop@rsca.com - www.templeuveunited.blogspot.com

Subbuteo Team Stembert (province de Liège)

Sébastien Scheen - Rue Marie-Louise 25 - 4910 Theux - 087/703446 - GSM 0496/311261 - ststembert@hotmail.com

Subbuteo Club Verviers (province de Liège)

Philippe Roufosse - Cité du bois goulet, 52 - 4801 Stembert - 0497/70 24 38 - philipperoufosse@outlook.com

Jeunesse Subbuteo Club Rochefort (province de Namur)

Valéry Dejardin - Rue Elizabeth, 44 - 6927 Grupont - 0497-602740 - valerydejardin@hotmail.com - jscrochefort@gmail.com - <http://jscrochefort.bb-fr.com>

Rochefort Table Soccer (province de Namur)

Justin Leroy - Rue des Tanneries 24 - 5580 Rochefort - 0479/373396 - koro5580@hotmail.be

Subbuteo Club Temploux (province de Namur)

Olivier Dubois - Rue Joseph Mahieu 28 - 5020 Vedrin - 0478/842939 - tiolidubois@yahoo.fr

Subbuteo Club Warcoing Ducks (Province de Hainaut)

Nadège Desplanque - Rue Verte 28 - 7740 Warcoing - geoffreymarain@gmail.com - <http://warcoingducks.blogspot.com>

Etoile Sarthoise Val-de-Sambre (Province de Namur)

Vincent Guyaux - Rue Francois Sarteel, 203 - 5060 Auvelais - 0485/419071 - vincegx@live.be

Semois Subbuteo Club (Province de Namur)

Pascal Droeven - Rue du Ruisseau 5 - 5550 Vresse - 061/502021 - pascal@lafrayere.be

Wamme Subbuteo Club (Province de Luxembourg)

Jean Grosdent - Rue Bonny 12 - 6951 Bande - 084/344028 - 0489/333803 - Jeangrosdent@gmail.com

Subbuteo Club Seraing (Province de Liège) (ne devrait plus s'affilier lors de la saison 2018-2019)

Richard Boulanger - Rue Paquay, 3 - 4100 Seraing - 0496/623322 - richardboul68@gmail.com

Union Subbuteo Huy (Province de Liège) (nouveau lors de la saison 2018-2019)

Ralf Grégoire - Rue Jean Francois 8 - 4500 Huy - 0488/560448 - gregoireralf@hotmail.com

Clubs avec moins de 3 affiliés

Bruxelles Capitale TFC (Brabant Wallon)
Standard Subbuteo Club Liège (Province de Liège)
Mouscron (Province de Hainaut)
SC Bas-Warneton (Province de Hainaut)
Baardegem Blues (Province de Flandre Orientale)
Magic Team Tournai (Province de Hainaut)
SC Alain Flament Quévy (Province de Hainaut)
Etoile Rumoise Subbuteo (Province de Hainaut)
Subbuteo Club Huy (Province de Liège)
Helchin GSC (Province de Flandre Occidentale)
SC Brugge (Province de Flandre Occidentale)
Subbuteo Club Assess (Province de Namur)

-> Kyriakos Ktenas - kktenas@icloud.com
-> Steve Jamotte - standardsubbuteoliege@gmail.com
-> Samuël Verriest - mistersam@live.be
-> Steve Debal - steve_2808@hotmail.com
-> Rudi De Smet - rudes@telenet.be
-> Michaël Dupret - michael.dupret@hotmail.com
-> Alain Flament - alaiflamen@voo.be et scafquevy@outlook.com
-> Geoffrey Marain, geoffreymarain@gmail.com
-> Pol Robert, POLROBERT01@hotmail.com
-> Nicolas Verslype
-> Chris Van Loocke, chrisvanlooche@gmail.com
-> Bruno Mottet, bruno.mottet5@scarlet.be

Les matricules des clubs affiliés à la FBFTS

Matricule	Code FISTF	Nom du club	Abréviation
002	BELC021	Subbuteo Club Seraing	ser
014	BELC012	Subbuteo Club Verviers Herve	ver
016	BELC001	Brussels Subbuteo Club	bru
023	BELC007	Jeunesse Subbuteo Club Rochefort	roc
025	BELC024	Union Subbuteo Huy	huy
037	BELC015	Etoile Sarthoise Val-de-Sambre	vds
044	BELC006	Avenir Subbuteo Hennuyer	hen
050	BELC010	Subbuteo Club Temploux	tem
066	BELC004	Subbuteo Club Eugies	eug
068	BELC011	Templeuve United	tpv
071	BELC003	Subbuteo Club Charleroi	cha
075	BELC009	Subbuteo Team Stembert	ste
077	BELC020	Magic Team Subbuteo Tournai	tou
083	BELC013	Subbuteo Club Alain Flament Quévy	que
084	BELC005	Subbuteo Club Flanders	fla
086	BELC002	Brussels United (pas affilié en 2014-2015)	bxl
088	BELC008	Rochefort Table Soccer	rts
089	BELC014	Standard Subbuteo Club Liège	lie
090	BELC016	Subbuteo Club Warcoing Ducks	wad
091	BELC017	Black Devils Subbuteo	bds
092	BELC018	Semois Subbuteo Club	sem
093	BELC019	Subbuteo Club Brugge	brg
094	BELC022	Baardegem Blues	baa
095	BELC023	Wamme Subbuteo Club	wam

Règlement d'ordre Intérieur (mis à jour après l'AG 2014)

Généralités

1. Le présent règlement intérieur répond à l'exigence des statuts.

Il a été soumis et approuvé par l'Assemblée Générale de la FBFTS/BSTVB lors de la réunion du 23 mai 2014 qui seul a le droit d'en modifier le contenu, toute modification devant être approuvée à la majorité absolue.

2. La F.B.F.T.S. est constituée

2.1 de sections locales appelées membres effectifs communément appelés *clubs*.

2.2. de membres adhérents ne s'affiliant pas à un club.

2.3. de membres adhérents affiliés à un club étranger

2.4 Les clubs sont regroupés par province. Chaque province est dirigée par un comité provincial.

2.4.1. Ses **obligations** sont:

2.4.1.1. être constitué, au minimum, d'un représentant de chaque club affilié à la province ;

2.4.1.2. tenir un minimum de trois réunions durant chaque saison ;

2.4.1.3. soit être titulaire d'un compte financier dont le numéro et les coordonnées auront été transmises au conseil d'administration de la fédération ;

soit tenir une comptabilité de caisse vérifiée annuellement par le comité provincial.

2.4.1.4. tenir un livre de comptes relatif aux frais et rentrées diverses.

2.4.2. Ses **tâches** sont :

2.4.2.1. organiser au minimum un championnat et une coupe de province ; éventuellement d'autres compétitions supplémentaires. Les formules d'organisation sont laissées à l'appréciation de chaque comité provincial.

2.4.2.2. communiquer les résultats au responsable du classement national et à la personne responsable de la compétition ;

2.4.2.3. établir en fonction du calendrier de la fédération son propre calendrier pour ses compétitions ;

2.4.2.4. recruter et former des dirigeants afin qu'ils exercent des fonctions au sein de la fédération belge ;

2.4.2.5. contacter et communiquer les renseignements aux personnes désireuses de créer une nouvelle section ;

2.4.2.6. promouvoir le Subbuteo en tant que loisir et que sport.

3. La F.B.F.T.S. / B.S.T.V.B. est compétente pour les matières suivantes :

3.1. sélections pour les rencontres internationales

3.2. établissement du calendrier national

3.3. cotisations à la F.B.F.T.S / B.S.T.V.B.

3.4. désignation des compétitions internationales FISTF (à l'exception des majors) disputées en Belgique.

3.5. L'attribution aux clubs et aux joueurs belges des numéros licences FISTF.

Tout joueur affilié à la FBFTS peut recevoir gratuitement un numéro de licence FISTF.

Ce numéro est attribué « à vie » mais doit être réintroduit dans le listing chaque saison si le joueur est en ordre d'affiliation vis-à-vis de la FBFTS.

Un joueur belge non-affilié à la FBFTS peut obtenir ce numéro moyennant le paiement de frais administratifs. (voir 5.)

Clubs, membres, cotisations

4. Conditions de création, d'affiliation et obligations

4.1 d'un membre effectif (club)

- présenter une liste d'au moins deux membres reprenant l'adresse, la date de naissance et un n° de téléphone (fixe ou GSM) et une adresse mail de chacun des membres en utilisant le formulaire AF 01

Si le club existait déjà durant la saison précédente et qu'il souhaite se réaffilier, le formulaire AF 01 doit parvenir en un exemplaire au responsable des licences et en un exemplaire au trésorier au plus tard le 15 septembre de la saison qui débute.

- communiquer la dénomination du club (à mentionner sur le formulaire AF 01)

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

- désigner le nom d'un correspondant qualifié dont la signature engage le club. (à mentionner sur le formulaire AF 01)
- si des réunions entre membres sont régulièrement organisées, fournir l'adresse du lieu de ces réunions.
- s'acquitter, dans un délai d'un mois à partir de la réception de la facture, du paiement des cotisations dont les montants ont été fixés lors de la dernière AG.
- si le nombre de membres atteint ou dépasse 5 personnes :
 - présenter une composition des membres du comité du club.
 - désigner un de ses membres pour représenter le club au comité de sa province.
- si le club engage un joueur ou une équipe dans un championnat national :
 - devenir titulaire d'un compte financier ouvert à son nom.
- En cas d'affiliation d'un nouveau membre durant la saison :
communiquer son nom, son prénom, la date de sa naissance, un n° de téléphone (fixe ou gsm) et une adresse mail en utilisant le formulaire AF 02 (obtenu auprès du trésorier) en en revoyant un exemplaire au responsable des licences et un exemplaire au trésorier au moins 3 jours avant la première participation à une compétition.

Lorsqu'un changement intervient dans ces données, le club est tenu d'en avvertir le secrétaire général. En cas de négligence, le club sera pénalisé d'une amende de 2,50 Euros.

Il est conseillé à chaque club d'exiger de chacun de ses membres une cotisation au moins égale au montant de la cotisation F.B.F.T.S.

Pour pouvoir disputer une compétition nationale (championnat, coupe, tournoi), ou internationale FISTF (sélection dans l'équipe nationale) une personne doit être affiliée à la FBFTS/BSTVB et s'acquitter de la cotisation dont le montant a été fixé par l'AG.

Une personne peut s'affilier gratuitement à la FBFTS/BSTVB (sans obtenir de numéro de licence FISTF) à deux conditions :

- 1) de ne jouer que des compétitions provinciales. (Les tournois A de la province où le joueur souhaite s'affilier ne sont pas des compétitions provinciales.)
- 2) de communiquer ses coordonnées via le formulaire AF 02.

Le comité provincial garde le droit de demander des frais de participation ou une cotisation dont les montants seront fixés par le comité provincial.

4.2. d'un membre adhérent

- communiquer son nom, son prénom, la date de sa naissance, un n° de téléphone (fixe ou gsm) et une adresse mail en utilisant le formulaire AF 02 (obtenu auprès du trésorier) en en revoyant un exemplaire au responsable des licences et un exemplaire au trésorier au moins 3 jours avant la première participation à une compétition.
- s'acquitter immédiatement, sans attente de l'envoi d'une facture, du paiement de la cotisation dont le montant a été fixé lors de la dernière AG.

4.3 d'un membre adhérent affilié à un club étranger

Afin de pouvoir prendre part au championnat de Belgique individuel (open ou par catégorie) ou être sélectionné pour représenter la FBFTS/BSTVB lors d'une compétition FISTF, un joueur évoluant dans un club étranger doit être affilié à la fédération belge. Il doit donc :

- communiquer son nom, son prénom, la date de sa naissance, un n° de téléphone (fixe ou gsm) et une adresse mail en utilisant le formulaire AF 02 (obtenu auprès du trésorier) en en revoyant un exemplaire au responsable des licences et un exemplaire au trésorier au moins 3 jours avant la première participation à une compétition.

S'il ne souhaite pas prendre part au championnat de Belgique individuel (open ou par catégorie) ou être sélectionné pour représenter la FBFTS/BSTVB lors d'une compétition FISTF, un joueur évoluant dans un club étranger doit uniquement :

- s'acquitter immédiatement du paiement des frais administratifs pour l'obtention de son numéro de licence FISTF dont le montant a été fixé lors de la dernière AG.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

5. Chaque club paiera annuellement une somme composée d'une :
- redevance pour frais administratifs (10 € pour 2018/2019)
 - cotisation pour chacun de ses membres fixée en fonction de la catégorie à laquelle il appartient.

Pour la saison 2018/2019

Minimes - U12 : nés après le 01/09/2006	2 €
Cadets - U15 : nés entre le 01/09/2003 et le 31/08/2006	5 €
Juniors - U 19 : nés entre le 01/09/1999 et le 31/08/2003	6 €
Open	10 €
Vétérans (nés en avant le 1 ^{er} septembre 1973)	10 €
Non-joueurs	5 €
Inscription d'une équipe en 1 ^e division interclubs	12 €
Inscription d'une équipe première en 2 ^e div. Interclubs	9 €
Inscription d'une équipe 2 en interclubs	6 €
Inscription d'une équipe 3 en interclubs	3 €
Inscription d'un joueur pour un championnat national	4 €
Participation coupe de Belgique : -19 ans	2,5 €
+ 19 ans	2,5 €
Participation à la coupe de Belgique interclubs	gratuité
Taxe tournois (national A) - pour joueur affilié	1 €
- pour joueur non-affilié*	3 €
(à demander aux joueurs à reverser à la fédé)	
Frais administratifs pour l'obtention d'un numéro de licence FISTF5 €	
* voir article 9.	

Le même tarif est appliqué pour les membres adhérents non affiliés à un club.

NB : Tous les montants sont fixés par l'AG de la Fédération. Ils le sont pour la saison suivante, et donc révisables.

6. Tous les versements, y compris ceux relatifs aux **cautions**, s'effectueront sur le compte ouvert de la FBFTS (rue Altiau, 57 à 1450 GENTINNES) : **BE80 0682 4525 9877** GKCC BE BB

Toute correspondance se rapportant à la trésorerie sera adressée au trésorier de la fédération.

Le montant de la redevance totale sera versé dans le mois suivant la réception de la facture transmise par le trésorier de la FBFTS. Les versements effectués après cette date seront majorés de 2,50 Euros par quinzaine de retard. Aucune cotisation ne sera remboursée.

7. Un club qui s'affilie pour la première fois introduira sa demande par écrit au vice - président de la FBFTS. Après approbation, le secrétaire fera parvenir au demandeur un formulaire officiel de demande d'affiliation. La demande officielle d'affiliation sera examinée lors de la réunion suivante du C.U. de la F.B.F.T.S. Le nouveau club aura 1 mois, à dater de la réception du P.V. mentionnant son affiliation, pour se mettre en ordre de cotisation.

Une saison commence le 1^{er} septembre pour se terminer le 31 août de l'année suivante.

En cas d'affiliation d'un club en cours de saison, le montant des frais administratifs et des cotisations individuelles sont entièrement dus. La date de début d'existence du nouveau club est la date de la réunion du C.U. mentionnée dans le P.V. actant l'affiliation.

8. Il est interdit à tout joueur suspendu et a fortiori ceux qui sont radiés de prendre part à une compétition. Ces joueurs ne pourront rejouer qu'après avoir été libérés de leur peine par le C.U. A cette fin, le club organisateur d'un tournoi recevra une liste tenue à jour (conjointement par le responsable du listing et le trésorier).

Ce n'est pas le cas des joueurs frappés d'une amende financière sauf si le club dont le joueur puni fait partie en fait la demande spéciale auprès du CU.

Les factures sont envoyées aux clubs aux dates suivantes : 1^{er} octobre, 31 janvier, 31 mai. Le paiement des amendes des joueurs affiliés aux clubs ne peut se faire que par paiement de la facture.

9. Un joueur n'ayant jamais été affilié, a le droit de participer à deux tournois nationaux sans s'affilier à un club. Un joueur ayant été affilié par le passé a le droit de participer à un tournoi national par saison. S'il désire en jouer d'autres, il doit s'affilier.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

10. Le club est responsable de ses affiliés ; cela veut dire qu'il est responsable du paiement des amendes encourues par ses membres. Les amendes sont donc facturées au club auquel appartient le joueur fautif. Le C.U. a le droit de suspendre ou d'écarter un joueur de club dont l'attitude nuirait à la bonne marche de son club ou à la bonne entente avec la fédération.

Un membre adhérent ou un joueur affilié à un club étranger, reçoit directement par courrier électronique la note relative à une éventuelle amende. Celle-ci doit être payée, par compte bancaire, dans un délai de 10 jours ouvrables à dater de l'envoi courrier électronique de la notification. Passé ce délais, le membre ne peut plus prendre part à une compétition, jusqu'à apurement de sa dette.

11. Pour être admis, le club doit se conformer au présent règlement. Aucun règlement intérieur en vigueur dans un club ne peut comporter de clauses abrogeant ou limitant les règlements de la F.B.F.T.S.
Les clubs sont obligés de répondre en détail et avec précision à toute demande de renseignements émanant du C.U. En cas de refus, une amende de 7,50 Euros leur sera infligée, ce qui ne les libère pas de l'obligation de répondre.

12. Les membres du C.U. de la F.B.F.T.S. et les organisateurs de tournois ont l'obligation de vérifier si les joueurs inscrits au(x) tournoi(s) figurent sur la liste des membres tenue à jour mensuellement.

13. Le transfert d'un joueur d'un club à un autre ne peut s'effectuer que selon les modalités du règlement des transferts établi par la F.I.S.T.F. .

Direction de la F.B.F.T.S.

14. La F.B.F.T.S. est dirigée par un **Conseil d'Administration** (Comité Unique).

Le CU est constitué au minimum d'un représentant de chaque club évoluant en 1^{ère} division interclubs.

Les représentants des autres clubs ont également droit de siéger au CU.

Parmi eux se trouvent les 5 administrateurs officiels élus par l'AG (conférer article 13 des statuts FBFTS/BSTVB).

Un club non présent en 1^{ère} division interclubs a le droit de déléguer un de ses membres aux réunions du CU.

Chaque club présent participe au vote. En cas d'égalité dans le vote, la voix du président est prépondérante.

Un club présent en division 1 non représenté lors de la réunion du CU sera sanctionné d'une amende administrative de 50 €

14.1 Le président : représente la fédération en toutes circonstances.

Il dirige les réunions du C.U. et des A.G. Il signe la correspondance seul ou conjointement avec le secrétaire. Il prendra toute décision qu'il jugera nécessaire pour une saine gestion journalière, et mettra les autres membres du C.U. au courant le plus rapidement possible.

14.2 Le vice - président : remplacera le président lorsque celui - ci sera dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions. Il s'occupera plus spécialement de la gestion administrative, e. a. des rapports avec les nouveaux clubs.

14.3 Le secrétaire : est chargé de dresser les P.V. des réunions et donne lecture du rapport de la séance précédente. Il rédige la correspondance de la fédération et est préposé aux envois de convocation, dans un délai raisonnable permettant aux membres de se déconvoquer éventuellement.

14.4 Le trésorier : est responsable de l'avoir de la fédération.

Il perçoit les recettes et effectue les dépenses. Celles - ci seront justifiées par des factures ou des bons, contresignés par le Président lorsque la somme dépasse 125 euros. Il est tenu de présenter les fonds et livres comptables à chaque réunion sur demande d'un membre du C.U. Il dresse annuellement un bilan dont il rend compte à l' A.G. après l'avoir soumis au vérificateur des comptes. Il est également chargé de toute transaction avec le fisc. Il a comme mission d'établir une proposition de budget.

14.5 Le vérificateur aux comptes a pour mission de vérifier, avant la tenue de l' A.G., l'exactitude des comptes établis par le trésorier. Il a le droit de demander à ce dernier qu'il les lui présente à n'importe quel moment de la saison.

14.6 Le directeur sportif a pour tâche :

- a) de veiller au bon déroulement des compétitions reprises au calendrier ;
- b) de faire rapport au C.U. des activités sportives et des besoins de celles - ci ;
- c) de déterminer les sélections pour les championnats individuels ;
- d) de prévoir les sélections belges pour la Coupe du Monde.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

15. Pour que le C.U. puisse se réunir, il faut au moins que les 2/3 des représentants des clubs inscrits en interclubs ou 2/3 des clubs affiliés soient présents.

Le Comité Unique a pour missions :

- a) l'établissement du calendrier des compétitions officielles de la fédération et des tournois dans le pays en tenant également compte des demandes des comités provinciaux pour les compétitions provinciales.
- b) l'homologation des résultats de ces compétitions.
- c) l'organisation technique et sportive des compétitions de la fédération.
- d) l'établissement et la tenue à jour du palmarès de la fédération.
- e) la désignation des délégués - rapporteurs aux diverses compétitions de la fédération.
- f) la désignation des compétitions organisées en Belgique et comptant pour la FISTF
- g) l'examen des rapports rédigés durant les compétitions par les délégués.
- h) la prise d'éventuelles sanctions vis - à - vis de certaines personnes ou certains clubs sur base des rapports.
- i) le renvoi à la commission nationale d'arbitrage de certains cas.
- j) de veiller au respect du code de discipline établi et approuvé par le C.U. de la fédération.
- k) la tenue d'un registre où se trouve consigné le matériel appartenant à la fédération belge.
- l) l'application des règlements d'ordre sportif et toute correspondance ayant trait à ce sujet.
- m) la rédaction (par le secrétaire) et l'envoi des P.V. où sont consignées toutes les décisions, à tous les clubs et à toutes les personnes concernées.
- n) de régler les questions qui concernent le jeu proprement dit.
- o) de trancher les cas non prévus par les règlements.
- p) de proposer éventuellement la radiation de clubs ou de membres.
- q) d'approuver ou de désapprouver les décisions prises par les comités provinciaux.

16. Les sanctions prononcées par le C.U. sont susceptibles d'appel qui sera introduit auprès du Président endéans les 10 jours calendriers, le cachet de la poste ou la date d'envoi du courrier électronique faisant foi. En cas d'appel, la sanction est suspendue.

17. Le comité d'appel

Sera dirigé par le président de la fédération qui pourra se faire seconder par un ou plusieurs membres choisi(s) parmi des membres effectifs de la F.B.F.T.S./BSTVB qui, toutefois, ne feront pas partie du C.U. Les décisions du comité d'appel sont définitives et inattaquables.

Assemblée générale

18. La date de l'A.G. sera l'avant - dernier vendredi de mai, sauf cas de force majeure.

L'heure et le lieu seront expressément indiqués dans la convocation. Une A.G. extraordinaire peut être demandée par le C.U. ou sur demande d'au moins un tiers des correspondants qualifiés.

19. Les interpellations, amendements et propositions doivent être portés à la connaissance de C.U. au moins un mois avant la date de l'A.G. . Les votes se déroulent par voie secrète, à la majorité simple, les abstentions étant déduites du total des votes. Durant une A.G. chaque club (membre adhérent d'après les statuts de la FBFTS) dispose d'une voix. Un club peut être représenté par un autre club. Toutefois, un club ne peut disposer que d'une seule procuration.

20. La dissolution de la F.B.F.T.S. ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité absolue des voix, chaque club ayant une voix. La proposition de dissolution doit être inscrite à l'ordre du jour.

21. Aucun membre du C.U. ne peut faire valoir des droits à une rétribution quelconque. Tous les frais occasionnés pour une saine gestion de la fédération seront remboursés lorsqu'il sera prouvé que ces frais ont été effectivement supportés, et lorsqu'ils seront approuvés par le C.U.

Ce règlement devra être communiqué à toutes les personnes concernées et si possible affiché dans le local de chaque club.

La réforme du calendrier belge

1) Définition

La réforme du calendrier belge a été réalisée avec plusieurs objectifs :

- Permettre aux meilleurs joueurs belges de disputer le championnat national sans les contraintes d'un système de montées et descentes. En même temps, permettre à un joueur momentanément moins motivé de souffler sans hypothéquer son avenir.
- Permettre au plus grand nombre de joueurs de disputer le championnat dans une formule flexible chaque saison.
- Conserver l'esprit « championnat » de la compétition.

2) Compétitions

Le nouveau calendrier belge comprend désormais les compétitions suivantes :

- des tournois internationaux
- des tournois nationaux (voir point 7)
- un classement national
- des coupes provinciales
- des championnats provinciaux
- une coupe de Belgique
- une coupe de Belgique des clubs
- un championnat de Belgique
- un championnat de Belgique par catégorie

Désormais, les clubs qui organisent un tournoi international peuvent également organiser un tournoi national.

3) Classification des joueurs

En début de saison, les six premiers joueurs au classement belge (fin août) sont qualifiés d'office pour le championnat de Belgique de division 1.

Les autres joueurs désirant participer au championnat de Belgique sont invités à participer à un tournoi qualificatif qui se dispute idéalement le troisième week-end de septembre. Ce tournoi se dispute avec des grands groupes dans lesquels les joueurs sont répartis grâce à un système de chapeaux. A l'issue de ce tournoi, chaque joueur est classé à sa place (exemple: s'il y a 36 participants, on classe tous les joueurs aux places 1 à 36). Si deux joueurs (ou plus) sont à égalité pour établir ce classement final, le dernier classement national pourra être utilisé pour les départager.

Si la coupe de Belgique individuelle se déroule en début de saison, le vainqueur de cette coupe de Belgique Open obtient une place pour le championnat de Belgique individuel en division 1.

Les six premiers sont versés en division 1, les douze suivants en division 2,.... Le nombre de divisions dépend du nombre de joueurs inscrits lors du tournoi qualificatif de début de saison. Le nombre de joueurs par division (hormis la D1) peut également dépendre du nombre de joueurs ayant confirmé leur participation aux championnats de Belgique.

À partir de la saison 2011-2012, les six premiers classés en division 1 et les deux premiers classés en division 2 sont d'office qualifiés pour le championnat de division 1. Les trois premiers des divisions suivantes (D3, D4,...) sont d'office qualifiés pour disputer le championnat dans la série supérieure mais ils peuvent jouer le tournoi qualificatif pour essayer de jouer dans une division supérieure (exemple : les trois premiers de division 3 peuvent jouer le tournoi qualificatif pour essayer de jouer la division 1).

Tous les joueurs intéressés par une participation au championnat individuel, hormis les ~~(huit)~~ qualifiés d'office pour la division 1, participent au tournoi qualificatif sur le même modèle que la saison précédente.

Si un joueur qualifié d'office pour la division 1 ne se réinscrit pas, le tournoi qualificatif offrira une place supplémentaire.

Un joueur qui a obtenu la montée dans une division supérieure n'est pas obligé de jouer le tournoi qualificatif la saison suivante.

À partir de la saison 2012-2013 (reformulation) :

- le vainqueur du Super-Prestige de Série A est automatiquement qualifié pour le championnat de Belgique de division 1 la saison suivante ;
- le vainqueur du Super-Prestige de Série B est automatiquement qualifié pour le championnat de Belgique de

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

- division 2 la saison suivante;
- le vainqueur du Super-Prestige de Série C est automatiquement qualifié pour le championnat de Belgique de division 3 la saison suivante.

4) Championnat de Belgique individuel

(voir le chapitre consacré au championnat de Belgique)

5) Super-Prestige

Le Super-Prestige ne prend en compte que les tournois nationaux belges et la coupe de Belgique. (voir le chapitre consacré au Super-Prestige).

6) Autres détails pratiques

Le championnat de Belgique de Division 1 donne 3 places en équipe nationale open. Les autres places seront attribuées par le Comité Unique, en tenant compte bien évidemment des qualifiés d'office par la FISTF.

Chaque province peut organiser parallèlement au calendrier national une série de tournois provinciaux, ouverts à tous. Les circuits provinciaux peuvent attribuer le titre provincial (qui dans le contexte de la réforme n'a plus de raison d'être puisqu'il n'y aura plus de montée en championnat national).

Les règlements des championnats et coupes de province sont laissés à l'appréciation de chaque comité provincial.

Peuvent participer aux compétitions provinciales :

- les joueurs belges résidant dans la province en question
- les joueurs faisant partie d'un club de cette province

Un joueur ne peut disputer un championnat provincial et une coupe provinciale dans des provinces différentes.

7) Réforme des tournois nationaux

7.1 Principe de base

Les participants seront répartis en 3 catégories en fonction du classement national en date du 31 juillet 2011.

- Catégorie A : joueurs classés de la 1^e à la 25^e place ;
- Catégorie B : joueurs classés de la 26^e à la 90^e place ;
- Catégorie C : joueurs classés à partir de la 91^e place.

7.2 Remarques

- Les féminines, minimes et cadets ont le droit de s'inscrire dans la catégorie juste inférieure à celle correspondant à leur classement.
- Tout le monde peut s'inscrire dans une catégorie supérieure à la sienne.
- Autant que possible, le 1^{er} tour sera disputé en groupes de 4 joueurs.
- Après le 1^{er} tour, des tournois de consolation seront mis en place pour les éliminés.

7.3 Objectifs

- Structurer le système des tournois ;
- Permettre à chaque joueur de pouvoir, à un moment ou l'autre de la saison, faire partie des vainqueurs potentiels d'un tournoi ;
- Permettre aux clubs qui le souhaitent d'organiser des tournois de moindre importance ;
- Donner des classements de type super-prestige dans beaucoup de catégories (récompense à la clé)

7.4 Tournois B et C

En plus des organisations internationales et des tournois A, chaque club peut organiser chaque saison un tournoi B et un tournoi C.

Un tournoi B est ouvert aux joueurs classés à partir de la 26^e place au dernier classement belge publié.

Un tournoi C est ouvert aux joueurs classés à partir de la 50^e place au dernier classement belge publié.

7.5 Remarques

- Il ne peut y avoir d'autres tournois le même jour qu'un tournoi A. Par contre, des tournois B ou C peuvent être organisés simultanément à condition qu'aucune autre compétition de niveau national ou international ait lieu le même jour en Belgique.
- Tous les tournois comptent pour le Super-Prestige (réparti en 3 catégories).
- Un joueur a le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure à la sienne. Dans ce cas, les points pris pour le Super-Prestige, le sont pour la catégorie à laquelle le joueur appartient.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

- On accorde une place en championnat de division 1 au vainqueur du Super-Prestige en catégorie A.
- On accorde une place en championnat de division 2 au vainqueur du Super-Prestige en catégorie B.
- On accorde une place en championnat de division 3 au vainqueur du Super-Prestige en catégorie C.
- Si un joueur désire participer au Super-Prestige d'une catégorie supérieure à la sienne, il doit le signaler avant de participer à son premier tournoi de la saison.
- Si un joueur cadet ou minime désire participer au Super-Prestige d'une catégorie inférieure à la sienne, il doit le signaler avant de participer à son premier tournoi de la saison.
- Pas de catégorie d'âge au 1^{er} tour. Seulement en tant que tournoi de consolation (sans points pour le classement national).
- Groupes de 4 au minimum.

Règlement des championnats de Belgique individuels pour la saison 2018/2019

1) Définition

Les championnats de Belgique individuels ont pour but d'attribuer le titre individuel de champion de Belgique dans les différentes divisions de joueurs.

Ils réunissent 12 joueurs par division. (Si possible dans le cas contraire l'organisation prendra les dispositions pour choisir le nombre de joueurs par divisions)

Le championnat de division 1 désigne le champion de Belgique.

Les championnats des divisions 2, 3, 4, ... attribuent le titre de champion de Belgique de la division.

Seuls les joueurs en ordre d'affiliation peuvent participer au championnat de Belgique individuel.

2) Classification des joueurs

Les six premiers joueurs au classement de Division 1 de l'année 2017/2018 sont qualifiés d'office pour le championnat de Belgique de division 1. (Ceux-ci doivent confirmer leurs présences au plus tard pour le 15 janvier 2018)

Les deux premiers de division 2 sont également qualifiés pour jouer la Division 1 (Ceux-ci doivent également confirmer leur présence au plus tard le 15 janvier 2018)

Les autres joueurs désirant participer au championnat de Belgique sont invités à participer à un tournoi qualificatif qui se dispute le 20 janvier 2018 à Eugies. Ce tournoi se dispute avec des grands groupes dans lesquels les joueurs sont répartis grâce à un système de chapeaux. A l'issue de ce tournoi, chaque joueur est classé à sa place (exemple: s'il y a 36 participants, on classe tous les joueurs aux places 1 à 36). Si deux joueurs (ou plus) sont à égalité pour établir ce classement final, le dernier classement national pourra être utilisé pour les départager

Les premiers (suivant le nombre manquant pour compléter la Division 1) sont versés en division 1, les douze suivants en division 2, ... Le nombre de divisions dépend du nombre de joueurs inscrits lors du tournoi qualificatif de début de saison. Le nombre de joueurs par division (hormis la D1) peut également dépendre du nombre de joueurs ayant confirmé leur participation aux championnats de Belgique.

3) Montées et descentes

À partir de la saison 2011-2012, les six premiers classés en division 1 et les deux premiers classés en division 2 sont d'office qualifiés pour le championnat de division 1. Les trois premiers des divisions suivantes (D3, D4, ...) sont d'office qualifiés pour disputer le championnat dans la série supérieure mais ils peuvent jouer le tournoi qualificatif pour essayer de jouer dans une division supérieure (exemple : les trois premiers de division 3 peuvent jouer le tournoi qualificatif pour essayer de jouer la division 1).

Tous les joueurs intéressés par une participation au championnat individuel, hormis les huit qualifiés d'office pour la division 1), participent au tournoi qualificatif sur le même modèle que la saison précédente.

Si un joueur qualifié d'office pour la division 1 ne se réinscrit pas, le tournoi qualificatif offrira une place supplémentaire.

Un joueur qui a obtenu la montée dans une division supérieure n'est pas obligé de jouer le tournoi qualificatif la saison suivante.

4) Inscriptions

Dès la désignation des joueurs connue pour le championnat de Belgique, les joueurs sont tenus de confirmer leur sélection au plus tard trente (30) jours avant la compétition auprès du directeur sportif. Au-delà de cette date, les réservistes sont contactés afin de pallier les éventuelles absences.

L'organisation s'octroie le droit de contacter un ou des joueur(s) n'ayant pas participé à la journée qualificative pour pallier aux différents forfait(s) de dernière minute

5) Absences

Le championnat de Belgique se disputant en deux journées, lors du même week-end une absence sera assimilée à un abandon. Elle entraînera une amende de 50 euros et la suspension pour le championnat de Belgique de la saison suivante.

La notion d'absence excusable disparaît du règlement car il s'agit d'une notion subjective très difficile à établir. Le règlement insiste désormais sur le signalement de l'excuse. On parlera d'absence signalée ou non signalée.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

7) Forfaits

7.1. Nature du forfait

On appelle « forfait » le fait de ne pas disputer une rencontre ou d'arrêter celle-ci avant son terme.

7.2. Conséquences d'un forfait

7.2.1 Le joueur peut poursuivre le championnat.

7.2.2 Chaque match perdu par forfait entraîne la soustraction de 1 (un) point au classement.

7.2.3 Chaque match perdu par forfait entraîne une amende de 10 Euros.

7.3. Forfait avant le début de la compétition

7.3.1 Un joueur ayant confirmé sa présence avant la date limite des inscriptions (30 Mars 2018) et ce jusque 7 jours avant le début de la compétition (14 avril 2018) en cas de forfait devra s'acquitter d'une amende de 15 Euros.

7.3.2 L'amende sera de 25 Euros si le forfait se produit la dans les 7 jours avant la compétition.

7.3.2 L'amende sera de 35 Euros si le forfait se produit la veille de la compétition.

7.3.3 L'amende sera de 50 Euros si le forfait se produit le jour de la compétition.

7.3.4. Le joueur ne peut pas participer au championnat de Belgique la saison suivante.

8) Abandon

8.1 Définition

On appelle « abandon » le fait d'arrêter la compétition de son propre chef avant la fin de celle - ci.

8.2. Conséquences de l'abandon

8.2.1. Le joueur ne peut pas poursuivre le championnat. Toutes les rencontres, y compris celles déjà disputées, sont sanctionnées par un score de forfait de 5-0.

8.2.2. Le joueur ne peut pas participer au championnat de Belgique la saison suivante.

8.2.3. En cas d'abandon, une amende de 50 euros est prévue.

9) Exclusion

9.1. Conditions d'exclusion

Des raisons liées au comportement ou au respect du règlement peuvent entraîner l'exclusion d'un joueur.

9.2. Conséquences de l'exclusion

9.2.1. Le joueur ne peut pas poursuivre le championnat. Toutes les rencontres, y compris celles déjà disputées, sont sanctionnées par un score de forfait.

9.2.2. Le joueur peut reprendre la compétition la saison suivante si le CU confirme cette décision en réunion.

10) Amendes

Les amendes sont facturées au club du joueur fautif.

- match perdu par forfait ;	10 Euros par match
- absence non - signalée lors du championnat:	50 Euros (perte de la caution)
- exclusion :	50 Euros (perte de la caution)
- abandon :	50 Euros (perte de la caution)
- abandon durant une rencontre :	12 Euros par match
- refus de disputer une rencontre :	12 Euros par match
- retard non excusé :	2,5 Euros
- match non arbitré suite à une absence excusable :	3 Euros
- refus d'arbitrage :	5 Euros

11) Organisation

11.1. Lors de la première phase, la compétition se déroule sous forme de championnat. Chaque joueur rencontre une seule fois chaque adversaire.

11.2. Une victoire vaut 3 points, un nul donne 1 point, une défaite équivaut à 0 point. Par match forfait, on retire 1 point.

11.3. Les rencontres se disputent en 2 fois 15 minutes exactement, périodes entrecoupées d'un repos de 5 minutes maximum.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

11.4. A l'issue de la première phase, les quatre premiers de chaque série sont invités à disputer les play-offs 1. Les play-offs sont joués sous forme d'un championnat, pour l'attribution du titre. Les points acquis lors de la phase classique sont conservés. En D1, les 4 joueurs sont qualifiés pour la division 1 l'année suivante. En D2, les 2 premiers sont qualifiés pour la division 1 l'année suivante ; les 3èmes et 4èmes pour la division 2. A partir de la D3, les 3 premiers sont qualifiés pour la division supérieure l'année suivante ; le 4ème pour la même division.

Les classés de la 5ème à la 8ème place participeront au play-off 2. Ces play-offs 2 ont pour but de désigner les deux dernières places qualificatives pour le championnat de l'année suivante. Les points obtenus lors de la phase classique sont maintenus.

Les classés de la 9ème à la 12ème places disputent les play-offs 3. Les points obtenus lors de la phase classique sont maintenus. Les joueurs qui se classent 11èmes ou 12èmes ne peuvent jouer la saison suivante que au mieux dans la division inférieure la saison suivante sauf en cas de victoire en coupe de Belgique open ou au super-prestige. Ou encore s'il n'y a pas de division inférieure organisée.

11.5. En cas d'égalité de points obtenus dans la phase classique son pris en compte

1. les points obtenus
2. la confrontation directe
3. le nombre de victoire
4. la différence de buts
5. les buts marqués
6. si l'égalité persiste une série de shoot sera organisé

11.6. En cas d'égalité de points dans les play-offs sont pris en compte

1. Les points obtenus au total
2. La confrontation directe en play-off
3. Le nombre de victoires (Totale)
4. La différence de buts (Totale)
5. Les buts Marqués (Totale)
6. Nombre de points pris en play-off
7. Nombre de Victoires en Play-off
8. Différence de buts en play-off
9. Les buts marqués en play-off
10. Tirs aux buts

11.7. En cas d'égalité de points pour l'obtention d'un titre quelle que soit la division, un match test sera organisé Lors d'une série supplémentaire le dimanche soir

11.8. Dans tout autre cas, le C.U. est habilité à trancher.

12) Horaire

Le club organisateur est tenu de faire respecter scrupuleusement l'horaire prévu ainsi que l'ordre des rencontres.

Un compétiteur doit être présent un quart d'heure avant le coup d'envoi de chaque série sous peine d'une amende de 2,5 Euros.

Un joueur absent à l'heure du coup d'envoi de son premier match de la journée est déclaré forfait sauf s'il a prévenu le responsable local de son retard. Dans ce cas :

- si le retard est de maximum 10 minutes, le rencontre devra débuter immédiatement ; le temps de repos au mi - temps de ce match sera écourté à 2 minutes maximum.
- si le retard justifié (accepté par le responsable de division) est supérieur à 10 minutes, la rencontre pourra se disputer à un moment creux de la journée qui sera désigné par ce même responsable de division.

Première journée (Samedi)

- 8h15 : Annonce de la première série
- 8h30 : 1er Série
- 9h15 : 2ème Série
- 10h00 : 3ème Série
- Pause de 15 Min
- 11h00 : 4ème Série
- 11h45 : 5ème Série
- 12h30 : 6ème Série

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

Pause de Midi 30 Min

13h45 : 7ème série

14h30 : 8ème Série

15h15 : 9ème Série

Pause de 15 Min

16h15 : 10ème Série

17h00 : 11ème Série

17h45 : 12ème Série

18h30 : fin de la première journée

Deuxième journée (Dimanche)

8h15 : Annonce de la treizième série

8h30 : 13er Série

9h15 : 14ème Série

10h00 : 15ème Série

Pause de 15 Min

11h00 : 16ème Série

11h45 : 17ème Série (Fin de phase Classique)

Pause de midi 30 Min

13h00 : Play-off Série 1

13h45 : Play-off Série 2

14h30 : Play-off Série 3

15h30 : Play-off Série 4

16h15 : Play-off Série 5

17h00 Remise des prix

13) Tenue vestimentaire

Pendant les rencontres, les joueurs porteront une tenue entièrement sportive c'est-à-dire qui correspond à la définition donnée dans le code de discipline édité par la FBFTS/BSTVB. Le responsable de division est juge (ou le délégué en son absence).

Le non-respect de cette règle entraîne, une amende de 5 euros par match disputé, avec un forfait de 15 euros maximum par journée.

14) Conditions matérielles

14.1. La température ambiante du local doit au moins atteindre 18 degrés centigrades.

14.2. Le local, ainsi que les tables du club organisateur, doivent être accessibles au moins 30 minutes avant le début des rencontres.

L'accès au local doit également être fléché s'il est mal aisé. Un numéro de téléphone du local ou le numéro de GSM du responsable local est obligatoire pour chaque réunion. Si les conditions ne sont pas remplies, le club responsable se verra infliger une amende de 12 euros. Les joueurs désireux d'obtenir un plan d'accès en feront la demande aux organisateurs.

14.3. Toute section organisatrice doit disposer d'installations conformes au règlement de jeu en application en Belgique, c'est-à-dire le règlement édité par la FISTF.

14.4. Le club organisateur doit assurer durant l'entièreté de la journée la présence d'un arbitre de réserve.

14.5. Le club organisateur veillera à ce que toutes les rencontres d'une même division se jouent sur une surface de jeu du même type.

15) Communication des résultats

La communication des résultats se fera à la table d'organisation.

16) Responsabilité

Le responsable des divisions individuelles est présent à titre de superviseur et est mandaté pour trancher tous les litiges qui ne seraient pas de la compétence du club organisateur.

C'est lui qui remplit le rapport à transmettre au C.U.

Tous les responsables sont tenus de faire respecter le présent règlement, il appartient au C.U. d'entériner les forfaits sur

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

rapport du responsable de division. En cas de changement de local et de date, le responsable de division avertira, avec l'accord du Directeur Sportif, tous les joueurs, par téléphone si ce n'est plus possible par voie postale.

17) Arbitrage

17.1. D'après le calendrier, un joueur se voit confier 5 ou 6 arbitrages sur l'ensemble de la première phase du championnat.

17.2. En raison de circonstances particulières, il pourra se voir confier un arbitrage supplémentaire. Ce qu'il ne peut refuser. Il sera alors dédommagé à raison de 1 Euro. Il en est de même pour une personne extérieure à la compétition, désignée comme arbitre par le responsable. Le dédommagement se fera toujours en fin de saison.

17.3. Pendant les rencontres, les décisions arbitrales sont irréversibles.

18) Réclamations

En cas de réclamation concernant une erreur d'arbitrage (portant sur un point précis du règlement de jeu et non sur une interprétation d'une phase de jeu), celle-ci doit être formulée par écrit et envoyée au Directeur Sportif dans les 3 jours suivant la rencontre en question.

S'il s'agit d'une infraction au règlement du championnat, la réclamation doit être envoyée au Directeur Sportif et au responsable de division dans les 3 jours suivant la rencontre incriminée.

19. Acceptation du règlement

Du fait de sa participation, chaque joueur est censé connaître et accepter tous les termes du règlement de ce championnat. Il s'engage à le respecter et à le faire respecter, à accepter toute décision, toute sanction entraînée par la non observation de ce règlement.

20. Cas litigieux

Tout cas litigieux et non prévu par le règlement du championnat, sera tranché par le C.U. qui sera tenu d'envoyer sa réponse aux différentes parties intéressées. Tout joueur peut être amené à se présenter sur convocation du C.U. et s'engage à répondre favorablement à la convocation.

Règlement des championnats de Belgique interclubs divisions 1 et 2 pour la saison 2018-2019

1) Définitions

- 1.1. Ce règlement est valable pour les compétitions interclubs de 1^e division.
- 1.2. Le championnat interclubs de D1 a pour but d'attribuer le titre de champion de Belgique de D1.
- 1.3. Le championnat interclubs de D2 a pour but d'attribuer le titre de champion de D2

2) Composition

- 2.1. La division 1 se compose de **dix** équipes. Pour la division 2, le championnat est organisé sous forme de trois petits tournois réunissant un maximum de six équipes. Ces tournois se déroulent en même temps que les 1^e, 2^e et 3^e journées de division 1.
- 2.2. Un club ne peut disposer que d'une équipe en division 1. Le nombre est libre dans les autres divisions.
- 2.3. L'inscription d'une équipe pour la division 1 doit se faire par écrit, sur formulaire ad hoc, auprès du responsable au plus tard le 30 juin 2018. Pour la division 2, les inscriptions sont clôturées une semaine avant chaque tournoi
- 2.4. Chaque équipe est représentée par un **capitaine**. Il est le seul intermédiaire entre l'équipe et le responsable local. C'est lui qui communique au responsable local les renseignements dont celui-ci a besoin. Il remplit la feuille de match avec l'autre capitaine et annonce un changement à la mi-temps au responsable local. En cas d'éventuelles réclamations, c'est lui et lui seul qui les adresse au responsable local. En division 1 et 2, il participe à la rédaction du rapport fédéral. Il désigne son successeur en cas de remplacement.

3) Organisation

3.1. **En division 1**, la compétition se déroule en 2 journées plus un week-end final durant lesquelles chaque équipe rencontre en matchs aller-retour les 9 autres. Toutes les équipes jouent dans le même local à chaque journée.
Pour l'arbitrage : le capitaine de l'équipe désigne les arbitres de son équipe en leur indiquant la rencontre qu'ils doivent diriger.

3.2. **En division 2**, la compétition se déroule en 3 journées, chaque tournoi se déroulant sous forme de mini-championnat. Au maximum 6 équipes sont reprises par journées et selon l'ordre des candidatures, on sélectionne si nécessaire les équipes selon les critères suivants :

- priorité aux équipes A puis aux équipes B, aux équipes C... ;
- préférence en fonction du dernier classement belge des clubs.
- s'il manque une équipe pour arriver à 6, le comité FBFTS se réserve le droit d'ajouter une équipe mixte.

Les candidatures pour participer à une journée de division 2 doivent parvenir auprès de Vito Di Ruggiero, responsable du championnat, au plus tard 10 jours avant la journée.

Pour l'arbitrage : le capitaine de l'équipe désigne les arbitres de son équipe en leur indiquant la rencontre qu'ils doivent diriger.

3.3. La victoire d'un joueur lui donne **1 point**. Une défaite lui donne **0 point**. Un nul ne donne **aucun point** aux joueurs. On additionne les points obtenus par les différents joueurs de l'équipe.

La victoire, défaite ou le nul de l'équipe entière est donc attribué sur base des 4 matchs qui ont opposé les deux équipes (**4 points sont donc mis en jeu en division 1 et 2**).

Si les points obtenus par chacune des deux équipes sont les mêmes, on ne tiendra pas compte de la différence de but (le nombre de victoires ne pouvant être différent en cas d'égalité de points).

Une victoire donne droit à trois points pour l'équipe, tandis qu'une défaite ne rapporte aucun point. Un nul rapportera un point à chaque équipe.

3.4. Pour établir le classement général, on additionne les points obtenus par chaque équipe durant les confrontations. En cas d'égalité de points, on tient compte dans l'ordre :

- 1) du nombre de victoires générales de l'équipe.
- 2) Du calcul entre nombre de victoire individuel moins le nombre de défaite individuel.
- 3) des victoires individuelles additionnées.
- 4) de l'average total de l'équipe.
- 5) Si l'égalité persiste un match test sera organisé pour désigner le champion.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

3.5. Montée et descente

3.5.1. En division 1

Le titre de champion de Belgique est attribué, après addition des points obtenus lors des quatre journées, à l'équipe classée première, en cas d'égalité voir point 3.4. L'équipe ayant obtenu le moins de points est classée au 10e rang et est reléguée en division 2.

3.5.2. En division 2

Le classement est obtenu après addition des points récoltés par chacune des équipes durant la compétition.

Après chaque tournoi, les équipes classées aux places 1 à 6 reçoivent respectivement 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point. En fin de saison, c'est l'addition des points lors de ces trois tournois qui détermine le classement final. En cas d'égalité, on donne priorité aux équipes ayant terminé le plus souvent première d'un tournoi, puis deuxième d'un tournoi,...

Pour monter en division 1, seule une équipe première pourra revendiquer la montée. Elle devra avoir participé aux trois tournois et terminé parmi les trois premières du championnat de D2. Un test-match sera organisé contre le neuvième de division 1 si l'équipe de division 2 émet le souhait de vouloir monter.

Sera déclarée championne, l'équipe qui a obtenu le plus de point en cas d'égalité voir point 3.4

En cas de désistement d'une équipe pour la saison suivante le 10^e de D1 en 2018-2019 est prioritaire pour reprendre sa place.

4) Horaire

Les rencontres débutent aux heures fixées par le C.U. Le club organisateur est tenu de faire respecter scrupuleusement l'horaire prévu ainsi que l'ordre des rencontres. Une équipe doit être présente un quart d'heure avant le coup d'envoi de chaque série.

Huit séries sont prévues lors de Chaque journées en Division 1, en Division 2 à voir suivant les nombres de participants

Conjointement au Championnat sera organisé la coupe de Belgique par équipes réservée au club inscrit en division 1 cette coupe se déroulera lors de chaque 8^{ème} séries des quatre journées le tirage au sort auront lieux lors du temps de midi de la journée.

09H15	heure limite d'arrivée des joueurs.	12H40	PAUSE DINER 30Min
09H30	coup d'envoi de la première série.	13H10	coup d'envoi de la cinquième série.
10H20	coup d'envoi de la deuxième série.	14H00	coup d'envoi de la sixième série.
11H10	coup d'envoi de la troisième série.	14H50	coup d'envoi de la septième série.
12H00	coup d'envoi de la quatrième série.	15H40	coup d'envoi de la huitième série (ou coupe)
		16H10	si nécessaire neuvième série (ou coupe)

* 1^e journée : barrages de coupe à la neuvième série

* 2^e journée : quarts de finale de coupe à la huitième série et demi-finales à la neuvième série

* 3^e journée : finale de coupe à la neuvième série

* 4^e journée : remise des prix à 15h40

4.1. Retard de l'équipe entière

4.1.1. Une équipe ne peut être alignée que si elle compte au moins trois joueurs. Une équipe entièrement absente (seulement 2 membres présents) à l'heure de la série est déclarée forfait pour cette série. Une amende de 12,5 Euros est infligée.

4.1.2. Une équipe absente pour deux séries est déclarée forfait pour l'entièreté de la journée mais pas pour le championnat. Une équipe absente pour au moins deux séries lors de deux journées différentes est exclue du championnat et perd le montant restant de sa caution.

4.2. Retard ou absence d'un membre de l'équipe

Le capitaine aligne l'équipe incomplète en plaçant les joueurs selon la procédure comme il le désire. Le joueur absent sera toujours placé en dernière position sur la feuille de match. Une amende de 2,5 Euros est infligée.

5) Caution

5.1. Chaque équipe de division 1 et de division 2 s'il échoit déposera une caution de 150 Euros au compte de la F.B.F.T.S. Ce numéro de compte est le suivant : **068-2452598-77**.

Le versement devra être effectué avant le début de la première journée de compétition. Cette somme sera restituée en fin de saison, amputée des amendes éventuelles

5.2. Toute équipe ne débutant pas le championnat après s'y être inscrite perd sa caution.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

5.3. En cas de besoin, la caution devra être réapprovisionnée. Le non réapprovisionnement d'une caution peut entraîner l'exclusion du championnat.

5.4. La caution sera automatiquement reportée pour la saison suivante ou remboursée si l'équipe ne souhaite pas se réinscrire aux championnats de Belgique Interclubs.

6) Les équipes

6.1. **En division 1**, à chaque journée de championnat, un club peut disposer d'un effectif **illimité** pour disputer les rencontres. Mais à chaque série, sur la feuille de match, le capitaine devra donner sa composition d'équipe du match. Sur cette feuille, une équipe complète comprend quatre joueurs et « éventuellement » deux réserves (mais un seul peut entrer à la mi-temps).

En début de saison, chaque club représenté en division 1 et comptant aussi une équipe dans une autre division devra donner un noyau de six joueurs pour son équipe A et de six joueurs pour son équipe B, etc.... De ses six joueurs, un seul pourra monter ou descendre dans l'autre équipe à chaque journée. Un joueur qui n'appartient à aucun noyau en début de saison sera affecté définitivement pour le reste de la saison à l'équipe pour laquelle il a joué.

6.2. La réserve

6.2.1. Le capitaine peut faire entrer une réserves à la mi-temps des matchs, sur n'importe quel terrain. Si les deux équipes décident de faire entrer un joueur réserve, c'est l'équipe visitée qui choisit en premier. L'autre équipe peut donc faire entrer une réserves là où la première équipe a fait entrer la sienne.

6.2.2. Le remplacement doit être communiqué au responsable local et à l'arbitre par le capitaine de l'équipe.

6.2.3. Un changement de joueur est annoncé à l'ensemble des joueurs présents via le responsable local immédiatement après l'annonce du changement par le capitaine d'équipe.

6.2.4. C'est le capitaine de l'équipe qui arbitre qui officialise le changement.

6.3. Chaque club, via l'autorité du capitaine de l'équipe, est responsable de la bonne conduite civique et sportive de chacun de ses membres.

6.4. Communication de la constitution des équipes

6.4.1. **En division 1 et division 2**, après que les 6 noms des joueurs (au maximum) de la série aient été inscrits sur la feuille de match, la communication de l'équipe se fait avant chaque rencontre suivant le règlement de la F.I.S.T.F., selon la procédure suivante :

Au début de chaque rencontre, l'équipe visitée (première citée) suivant le calendrier du championnat est appelée **l'EQUIPE A** tandis que l'autre est **l'EQUIPE B**.

L'équipe A place son premier joueur. En connaissance de ceci, l'équipe B place le nom du joueur de son choix.

L'équipe B place ensuite son deuxième joueur. En connaissance de ceci, l'équipe A place le nom du joueur de son choix.

L'équipe A place son troisième joueur. En connaissance de ceci, l'équipe B place le nom du joueur de son choix.

L'équipe B place enfin son dernier joueur. En connaissance de ceci, l'équipe A place le nom du joueur de son choix.

Les réserves éventuelles sont placées par chaque capitaine.

6.4.2. Toute irrégularité liée à l'article précédent verra le club organisateur ou l'équipe fautive pénalisée par une amende de 2,5 Euros.

7) Absences

7.1. Chaque club qui délègue une équipe est responsable de la présence de ses joueurs. Il ne sera accordé aucune remise. Une absence est considérée comme forfait.

7.2. Une absence **non justifiée** est sanctionnée de la totalité de la caution. L'amende est accompagnée d'une suspension de l'équipe pour le reste de la compétition.

N.B. : Si la caution avait déjà été amputée, l'amende est fixée au reste de la caution.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

7.3. En cas de suspension, l'équipe est retirée de la compétition. Elle perd tous les points qu'elle a acquis et est donc rétrogradée dans la division la plus basse. Les matchs restant sont déclarés forfaits.

7.4. Une absence, **justifiée** au moins avant le vendredi qui précède la compétition à 22h00, est sanctionnée d'une amende de 12,5 Euros, d'un forfait pour la journée, mais sans suspension future.

Si cela se passe lors de la dernière journée de compétition ou en cas de récidive, l'équipe est suspendue pour le reste de la saison et donc reléguée immédiatement dans la division la plus basse. Les matchs restant sont déclarés forfaits.

7.5. La justification doit se faire auprès du directeur sportif, du vice-président ou du président national ainsi qu'auprès des adversaires.

7.6. Seule une raison extrême grave peut excuser une absence (un manque de joueurs ne peut être considéré comme excuse valable).

7.7. Dans tous les cas d'absence ou d'abandon, le C.U. se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires afin que le championnat ne soit pas faussé.

8) Forfaits

8.1. Il appartient au C.U. d'entériner les forfaits et les amendes sur rapport du responsable local ou d'un représentant du C.U.

8.2. En cas de forfait d'une équipe, il appartient au responsable de réorganiser le calendrier pour en faciliter le déroulement. Cette décision est prise en accord avec le C.U. ou uniquement avec le directeur sportif si le comité n'a pas le temps de se réunir.

En cas de forfait de toute dernière minute, il appartient au responsable local de réorganiser la journée. Autant au niveau des matchs que des arbitrages. Il est également autorisé à modifier l'horaire (suppression d'une pause, ajouter une série). Ce n'est qu'en tout dernier recours qu'il reportera une confrontation.

9) Dissolution d'un club inscrit en interclubs

Que cette dissolution s'opère pendant la saison ou à l'intersaison, le club perd l'équipe qu'il possédait dans la compétition, sauf s'il y a reformation immédiate d'un club par la totalité ou une majeure partie des joueurs du club, dans ce cas le C.U. tranchera le problème en réunion.

10) Communication des résultats

Le responsable des championnats enverra les feuilles de match au responsable du classement belge.

11) Tenue vestimentaire

Dès l'annonce de la série et jusqu'à la fin de la rencontre, les joueurs porteront une tenue entièrement sportive c'est-à-dire qui correspond à la définition donnée dans le code de discipline édité par la F.B.F.T.S./B.S.T.V.B. Ceci sera fait de manière spontanée. Il incombe aussi au responsable du championnat de communiquer les noms des joueurs n'étant pas en tenue sportive au C.U.

12) Conditions matérielles

12.1. Le local, ainsi que les terrains doivent être accessibles aux joueurs au moins 30 minutes avant le début des rencontres.

12.2. Le local doit rester accessible aux visiteurs durant toute la journée de compétition (pause y comprise)

12.3. Pour chaque division, le nombre de terrains nécessaire est fixé à maximum 12 et ils auront le même type de surface.

12.4. La température ambiante du local doit au moins atteindre 18°. Dans le cas contraire, le ou les responsables de la compétition mandaté(s) par le C.U. doivent reporter la journée. La date de report est à choisir de commun accord avec les clubs en présence. Elle se déroulera alors dans un lieu désigné également en accord avec le CA L'accord du responsable national est nécessaire pour la date et le lieu. Une amende de 50 euros est également prévue pour le club organisateur.

12.5. En cas de changement de local habituel en dernière minute, le responsable local avertira chaque club concerné qui se chargera de contacter ses joueurs. Il contactera également le responsable national des interclubs.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

12.6. Si une des conditions n'était pas remplie, il appartient au C.U. de porter un jugement.

13) Responsabilités

13.1. C'est le CA qui désigne le responsable national des interclubs.
Pour la saison **2018-2019**, il s'agit de Vito Di Ruggiero (SC Charleroi).

13.2. Les tâches du **responsable national** sont les suivantes :

13.2.1. Préparation du calendrier de la compétition (dates et lieux)

13.2.2. Contrôle du travail du responsable local.

13.2.3. Collecte des résultats des compétitions et établissement du classement après chaque journée et envoi de ceux - ci à tous les clubs engagés.

13.2.4. Communication au C.U. des éventuels litiges.

13.3. Toute décision prise par le responsable de la compétition doit être confirmée en réunion par le C.U.

13.4. Le responsable local :

Chaque club qui s'est vu confier l'organisation d'une journée de compétition interclubs désigne un de ses membres affiliés qu'il délègue comme responsable de l'organisation de la journée interclubs au sein de sa section. Les tâches du responsable local sont les suivantes :

13.4.1. Le jour de la compétition, il est présent toute la journée et doit être le premier sur les lieux au plus tard à 9h45 pour accueillir les participants.

13.4.2. Durant les compétitions il est présent à la table d'organisation des matchs et dirige la préparation des séries.

13.4.3. Il est responsable de l'état du local dans lequel se déroule la compétition.

13.4.4. Il est responsable de l'état des terrains de jeu, tant avant que pendant la compétition. Il veillera à l'uniformité des surfaces de jeu.

13.4.5. Il est responsable du chronométrage des rencontres.

13.4.6. Il veillera à ce qu'une petite restauration ainsi que des boissons soient disponibles sur place.

13.4.7. Il veillera au respect de l'horaire de la journée.

13.4.8. Il veillera à ce qu'à tout instant un arbitre de réserve soit présent sur place. Cet arbitre pourra être le responsable lui - même.

13.4.9. Le jour de la compétition dont il est responsable local, il peut prendre part à la compétition en tant que joueur.

13.4.10. Le responsable local peut se faire assister par d'autres personnes, membres affiliés, qui ne prennent pas part à la compétition, mais en tout cas il restera le responsable aux yeux de la fédération.

13.4.11. En cas de non-respect du règlement par le responsable local, les éventuelles sanctions sont couvertes par le club qui garde la responsabilité des décisions et faits posés par le responsable qu'il a nommé.

14) Fusion de clubs (uniquement pendant l'intersaison)

Deux (ou plusieurs) clubs fusionnant et possédant chacun une équipe dans la même division, n'en conserveront, pour la saison suivante, qu'une dans cette division. Dans ce cas, il y a un montant supplémentaire de la division inférieure.

15) Réclamations

Pendant les rencontres, les décisions arbitrales sont irréversibles. Les joueurs, arbitres et spectateurs seront sanctionnés pour toute incartade. Un rapport sera envoyé au C.U. par le responsable des interclubs.

En cas de réclamation concernant une erreur d'arbitrage (portant sur un point précis du règlement de jeu et non sur une interprétation d'une phase de jeu), le problème doit être réglé si possible immédiatement par le responsable ou Directeur Sportif. Sinon, celle-ci doit être formulée par écrit et envoyée au Directeur Sportif dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre en question.

S'il s'agit d'une infraction au règlement du championnat interclubs, c'est au directeur sportif et au responsable des interclubs que la réclamation doit être adressée (également dans les 3 jours ouvrables qui suivent la compétition).

16) Respect du règlement

Les joueurs acceptent de se soumettre au règlement de jeu émis par la F.I.S.T.F. et reconnu par la F.B.F.T.S./B.S.T.V.B.

Du fait de sa participation, chaque joueur et chaque responsable de club sont censés connaître et accepter tous les termes du règlement du championnat. Il s'engage à le respecter et à le faire respecter, à accepter toute décision, toute sanction entraînée par l'inobservation de ce règlement.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

Tout cas litigieux ou non prévu par le règlement de championnat fera l'objet d'un rapport circonstancié et sera tranché par le C.U. qui sera tenu d'envoyer sa réponse aux différentes parties intéressées. Tout joueur peut être amené à se présenter sur convocation du C.U. et s'engage à répondre favorablement à la convocation

17) Attribution des trophées

Les trophées attribués par la F.B.F.T.S./B.S.T.V.B. pour les titres de champion de Belgique, le sont définitivement.

18) Carte rouge lors d'une rencontre

En cas de carte rouge d'un joueur d'une l'équipe, le match peu ce poursuivre ; le joueurs incriminé sera sanctionné d'un forfait par 3-0 ou plus si le score est supérieur lors de sa carte rouge.

Le match peu ce poursuivre tant qu'il y a pas trois exclusions si c'est le cas les arbitres de cette rencontre devront interrompre le dernier match est déclarer le forfait de l'équipe auprès de l'organisateur de la journée

Règlement de la Coupe de Belgique individuelle - JAKO CUP

1. La FBFTS/BSTVB organise durant chaque saison, à la date choisie par le C.U. une compétition dite «**Coupe de Belgique** ». Le C.U. désigne la personne ou la section responsable de son organisation.

2. La Coupe de Belgique est une compétition individuelle qui désigne des vainqueurs dans les différentes catégories.

3. Catégories

Les catégories sont les mêmes que celles de la FISTF.

Le C.U. a le droit de créer ou de supprimer une catégorie s'il le juge nécessaire.

4. Participation

4.1. La participation est ouverte à tous, membre ou non de la F.B.F.T.S./B.S.T.V.B. **de nationalité belge**. Les inscriptions se prennent à l'avance (date fixée par l'organisateur). **Chaque joueur doit être présent sur les lieux de la compétition pour 9h45**. Les frais de participation sont fixés à 2,50 Euros dans toutes les catégories. Le tirage au sort aura lieu avant la compétition.

4.2. Un joueur des catégories minimes, cadets et juniors a le droit de participer à une catégorie supérieure à son âge. Un joueur de la catégorie vétérans a le droit de participer dans la catégorie open. Une féminine a le droit de participer dans sa catégorie d'âge.

4.3. Si un joueur des catégories minimes, cadets et juniors a déjà remporté **deux éditions précédentes** de la Coupe de Belgique **de sa catégorie d'âge**, il ne pourra prendre part à la compétition que dans une catégorie supérieure à la sienne.

5. Règlement des rencontres

5.1. La compétition se joue sous forme de groupes puis d'une deuxième phase en élimination directe. Les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour le tour suivant. Si, en fonction du nombre de qualifiés pour le second tour, des joueurs doivent être qualifiés d'office, ils seront repris en priorité parmi les 1ers de groupes.

Exemple: 24 joueurs, soit 6 groupes de 4 joueurs, 12 qualifiés, 4 barrages avant les quarts de finale et 4 qualifiés d'office. On tire au sort les 4 qualifiés d'office parmi les 6 vainqueurs de groupe.

5.2. Pour chaque catégorie, un premier tour est organisé en groupes de 4 joueurs. Ainsi chaque participant est assuré de jouer au minimum trois rencontres. Ce premier tour est organisé par tirage au sort intégral **sans tête de série**.

5.3. Une victoire vaut 3 points, un nul donne 1 point, une défaite équivaut à 0 point. Le classement du groupe définira les qualifiés pour le tour suivant.

5.4. En cas d'égalité de points pour une place qualificative, on tient compte dans l'ordre :

- a) des rencontres directes entre les joueurs qui ont le même nombre de points ;
- b) de la différence de buts dans les rencontres entre les joueurs qui ont le même nombre de points ;
- c) des buts marqués dans les rencontres entre les joueurs qui ont le même nombre de points ;
- d) de la différence de buts totale sur l'ensemble des rencontres de groupe ;
- e) du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de groupe ;
- f) ensuite, il y a lieu de procéder aux tirs au but de la manière suivante :
 - une série de 5 tirs alternatifs ;
 - en cas de nouvelle égalité : tir(s) au finish.

5.5 Après le premier tour, la compétition se déroule selon un tableau final du style « tennistique » avec tirage au sort intégral à chaque tour de la compétition.

5.6. Dans le tableau final, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on jouera une prolongation de dix minutes. Le premier joueur inscrivant un but étant déclaré vainqueur. En cas de nouvelle égalité, il y a lieu de procéder aux tirs au but de la manière suivante :

- une série de 5 tirs alternatifs ;
- en cas de nouvelle égalité : tir(s) au finish.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

5.7. Un joueur éliminé est tenu de rester présent et disponible sur le lieu de compétition durant la série qui suit son élimination afin d'assurer un arbitrage. En cas de non respect, la réglementation en vigueur dans les sanctions disciplinaires est d'application.

6. Tenue sportive

Pendant les rencontres, les joueurs porteront une tenue entièrement sportive en ce compris la vareuse de leur club respectif. Le responsable de la compétition est juge. L'absence de vestiaire ne permet pas de déroger à cette règle.

Le non respect de cette règle entraîne, pour le joueur incriminé, une amende de 5 euros par match disputé avec un maximum de 15 euro pour la journée.

7. Trophées

Dans toutes les catégories, les trophées sont attribués de manière définitive.

8. Communication des résultats

Les résultats complets (*nom, prénom, club*) doivent parvenir dans les 3 jours ouvrables qui suivent la compétition au responsable du classement national.

9. Discipline

9.1. Pendant les rencontres, les décisions arbitrales sont irréversibles.

9.2. En cas de problème portant sur une mauvaise application du règlement de jeu (et non une erreur d'interprétation d'un mouvement de jeu), le Directeur Sportif ou responsable de la compétition doit intervenir immédiatement pour permettre à la compétition de continuer. Si une réclamation subsiste, une requête doit être formulée par écrit et envoyée au C.U. dans les trois jours ouvrables qui suivent les faits.

9.3. En cas d'infraction au règlement de la compétition, la réclamation doit être formulée par écrit et envoyée au secrétariat du C.U. dans les 3 jours ouvrables suivant les faits.

9.4. Le responsable de l'organisation est tenu de faire respecter les différents règlements sous peine de sanctions.

9.5. Du fait de sa participation, chaque joueur est censé connaître et accepter tous les termes du règlement de cette compétition, il s'engage à le respecter et à le faire respecter, à accepter toute décision et toute sanction entraînée par l'inobservation de ce règlement.

9.6. En cas de problèmes de comportement de joueurs, constatés par les responsables, le ou les joueur(s) est(seront) exclu(s) de la compétition et suspendu(s) pour la compétition de l'année suivante.

9.7. Tout cas litigieux et non prévu par le règlement sera tranché, si possible le jour même, par les responsables compétents qui seront tenus d'en aviser les personnes concernées.

9.8. Toute personne peut être amenée à se présenter sur convocation du comité compétent et s'engage à répondre favorablement à la convocation.

Règlement des championnats de Belgique des catégories

1) Définition

Les championnats de Belgique individuels ont pour but d'attribuer le titre individuel de champion de Belgique dans chaque catégorie.

Ils réunissent 12 joueurs maximum par catégorie (Vétérans, U19, U15, Minimes et Féminines).

Ils ne sont plus disputés en même temps que les championnats de Belgique individuels.

En dessous de 8 participants, la compétition se déroulera sur un seul jour.

2) Répartition des joueurs dans les divisions

Les joueurs sont sélectionnés par le C.U. de la F.B.F.T.S.

Toutefois, dans chaque catégorie, les six meilleurs joueurs au classement belge précédant le championnat sont automatiquement sélectionnés pour la compétition.

3) Inscription

Dès la tenue de la réunion du comité qui entérine les sélections pour le championnat, les joueurs reçoivent via leur club une proposition d'engagement dans un championnat. Ils sont tenus d'y répondre au plus tard quinze jours avant le début de la compétition.

L'inscription d'un joueur entraîne pour lui l'acceptation de disputer le championnat.

4) Organisation

4.1. Les matchs se déroulent en rencontres aller uniquement.

4.2. Une victoire vaut 3 points, un nul donne 1 point, une défaite équivaut à 0 point. Par match forfait, on retire 1 point.

4.3. Les rencontres se disputent en 2 fois 15 minutes exactement, périodes entrecoupées d'un repos de 5 minutes exactement.

4.4. En cas d'égalité de points obtenus, l'avantage sera toujours donné au compétiteur ayant le plus grand nombre de victoires. En cas de nouvelle égalité, la meilleure différence de buts sera prépondérante.

Exception : En cas d'égalité de points et de victoires pour attribuer le titre de champion de Belgique, un test - match sera organisé à la fin de la dernière journée. S'il y a égalité à la fin du test - match, une période de 10 minutes est rejouée avec la victoire pour le premier but marqué. En cas de nouvelle égalité, une série de cinq tirs. En cas de nouvelle égalité tir au but avec victoire pour le premier avantage.

4.5. Dans tout autre cas, le C.U. est habilité à trancher.

5) Caution

Chaque participant déposera une caution de 10 Euros sur le compte de la FBFTS/BSTVB n° 068-2452598-77.

Le versement devra être effectué au plus tard dix jours avant le début de la compétition.

A la fin de la compétition, la caution (ou ce qu'il en reste) sera restituée aux joueurs via les clubs. La caution peut être amputée des amendes éventuelles (voir point « Récapitulatif des amendes »).

6) Absences

La notion d'absence excusable disparaît du règlement car il s'agit d'une notion subjective très difficile à établir. Le règlement insiste désormais sur le signalement de l'excuse. On parlera d'absence signalée ou non signalée.

6.1. Un joueur ne souhaitant pas se présenter à une journée de compétition à l'obligation de signaler son absence personnellement ou via un responsable de son club au plus tard deux jours avant la journée. Le « non signalement » de l'absence a comme conséquence la perte des rencontres sur le score de 3 - 0 (forfait).

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

6.2. Procédure du signalement de l'absence

Une absence sera considérée comme signalée à condition que le responsable de la compétition ait été averti par téléphone au plus tard deux jours avant la journée de compétition. Si ce dernier est injoignable, il faut avertir le directeur sportif, si ce dernier est également injoignable au responsable local de la journée de compétition, voir à défaut un autre membre du C.U. de la FBFTS.

6.3. Non respect de la procédure de signalement de l'absence

Un joueur n'avertissant pas d'une absence à une journée de compétition se voit d'office exclu du championnat et perd sa caution.

7) Forfaits

7.1. Nature du forfait

On appelle « forfait » le fait de ne pas disputer une rencontre.

7.2 Chaque match perdu par forfait entraîne la soustraction de 1 point au classement.

7.3 Chaque match perdu par forfait entraîne une amende de 4 euros.

8) Abandon

8.1 On appelle « abandon » le fait d'arrêter la compétition de son propre chef avant la fin de celle-ci.

8.2. Conséquences de l'abandon

8.2.1. Le joueur ne peut poursuivre le championnat. Toutes les rencontres sont sanctionnées par un score de forfait.

8.2.2. Le joueur est suspendu pour le championnat de sa catégorie la saison suivante.

8.2.3. Les amendes financières sont comptabilisées.

9) Amendes

Les amendes sont retirées des cautions, toutefois, si la caution n'avait pas été réapprovisionnée lorsque le règlement le prévoit, chaque club reste responsable du paiement des amendes attribuées à ses membres.

- match forfait suite à une absence non - excusable : 6 Euros par match
- match forfait suite à une absence excusable : 3 Euros par match :
- absence non signalée : 15 Euros
- exclusion : 15 Euros
- abandon durant une rencontre : 12 Euros par match
- refus de disputer une rencontre : 12 Euros par match
- retard non excusé : 3 Euros
- match non arbitré suite à une absence : 3 Euros
- refus d'arbitrage : 5 Euros

10) Horaire

Les rencontres débutent aux heures fixées par le C.U. Le club organisateur est tenu de faire respecter scrupuleusement l'horaire prévu ainsi que l'ordre des rencontres.

Un compétiteur doit être présent un quart d'heure avant le coup d'envoi de chaque série sous peine d'une amende de 2,5 Euros.

Un joueur absent à l'heure du coup d'envoi de son premier match de la journée est déclaré forfait sauf s'il a prévenu le responsable local de son retard; dans ce cas :

- si le retard est de maximum 10 minutes, le rencontre devra débuter immédiatement ; le temps de repos à la mi - temps de ce match sera écourté à 2 minutes maximum.
- si le retard justifié (accepté par le responsable de division), est supérieur à 10 minutes, la rencontre pourra se disputer à un moment creux de la journée qui sera désigné par ce même responsable de division.

10H15 heure limite d'arrivée des joueurs
10H20 annonce de la première série
10H30 coup d'envoi de la première série
11H20 coup d'envoi de la deuxième série

12H45 PAUSE DINER
13H20 coup d'envoi de la quatrième série
14H10 coup d'envoi de la cinquième série
15H00 coup d'envoi de la sixième série

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

12H10 coup d'envoi de la troisième série

Si la division compte 12 joueurs, l'horaire suivant sera d'application :

Première journée (et play-offs)

9H45 heure limite d'arrivée des joueurs
9H50 annonce de la première série
10H00 coup d'envoi de la première série
10H50 coup d'envoi de la deuxième série
11H40 coup d'envoi de la troisième série
12H15 pause repas
12H50 coup d'envoi de la quatrième série
13H40 coup d'envoi de la cinquième série
14H30 coup d'envoi de la sixième série
15H20 coup d'envoi de la septième série
16H10 coup d'envoi de la huitième série
17H00 remise des prix (play-offs)

Deuxième journée

9H45 heure limite d'arrivée des joueurs
9H50 annonce de la première série
10H00 coup d'envoi de la première série
10H50 coup d'envoi de la deuxième série
11H40 coup d'envoi de la troisième série
12H15 pause repas
12H50 coup d'envoi de la quatrième série
13H40 coup d'envoi de la cinquième série
14H30 coup d'envoi de la sixième série
15H20 coup d'envoi de la septième série
16H10 coup d'envoi de la huitième série
17H00 coup d'envoi de la neuvième série

11) Tenue vestimentaire

Pendant les rencontres, les joueurs porteront une tenue entièrement sportive c'est-à-dire qui correspond à la définition donnée dans le code de discipline édité par la FBFTS/BSTVB, en ce compris la vareuse de leur club respectif. Le responsable de division est juge (ou le délégué en son absence).

Le non respect de cette règle entraîne, pour le joueur incriminé, une amende de 5 euros par match disputé avec un maximum de 15 euro par journée.

12) Conditions matérielles

12.1. La température ambiante du local doit au moins atteindre 18 degrés centigrades ; dans le cas contraire, le responsable de division ou en l'absence de celui - ci, la personne mandatée par le C.U. peut reporter la journée.

12.2. Le local, ainsi que les tables du club organisateur, doivent être accessibles au moins 30 minutes avant le début des rencontres.

Le local doit également être fléché si son accès est mal aisé. Un numéro de téléphone du local ou le numéro de GSM du responsable local est obligatoire pour chaque réunion. Si les conditions ne sont pas remplies, le club responsable se verra infliger une amende de 12 euros. Le joueur arrivant en retard sans excuse se verra infliger une amende de 2,5 euros.

Les joueurs désireux d'obtenir un plan d'accès en feront la demande aux organisateurs.

12.3. Toute section organisatrice doit disposer d'installations conformes au règlement de jeu en application en Belgique, c'est - à - dire le règlement édité par la FISFT.

12.4. Le club organisateur doit assurer durant l'entièreté de la journée la présence d'un arbitre de réserve.

12.5. Le club organisateur veillera à ce que toutes les rencontres d'une poule ou d'une division se jouent sur une surface de jeu du même type.

13) Communication des résultats

La communication des résultats se fera exclusivement à l'aide des feuilles de match. Le club organisateur trouvera un exemplaire de ces feuilles dans le calendrier officiel des compétitions qu'il reçoit en début de saison. Il lui suffira d'en photocopier deux exemplaires.

Le premier exemplaire sera envoyé, dûment complété par le responsable local, au responsable du classement national. Le second sera envoyé au responsable des divisions individuelles, au plus tard le lendemain du jour de la compétition. Feuilles incomplètes : 2,5 Euros d'amende pour le club organisateur.

La non communication des résultats dans les délais prévus entraîne une amende de 12 Euros au club concerné.

14) Responsabilité

Le responsable des championnats des catégories est présent à titre de superviseur et est mandaté pour trancher tous les litiges qui ne seraient pas de la compétence du club organisateur.

C'est lui qui remplit le rapport à transmettre au C.U.

Tous les responsables sont tenus de faire respecter le présent règlement, il appartient au C.U. d'entériner les forfaits sur rapport du responsable de division. En cas de changement de local et de date, le responsable de division avertira, avec

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

l'accord du Directeur Sportif, tous les joueurs, par téléphone si ce n'est plus possible par voie postale.

15) Arbitrage

15.1. D'après le calendrier, un joueur se voit confier plusieurs arbitrages par journée.

15.2. En raison de circonstances particulières, il pourra se voir confier un arbitrage supplémentaire. Ce qu'il ne peut refuser. Il sera alors dédommagé à raison de 1 Euro. Il en est de même pour une personne extérieure à la compétition, désignée comme arbitre par le responsable. Le dédommagement se fera toujours en fin de saison.

15.3. Pendant les rencontres, les décisions arbitrales sont irréversibles. Les joueurs, arbitres et spectateurs seront sanctionnés pour toute incartade verbale après un premier avertissement du délégué du C.U. ou du responsable de division. Un rapport sera envoyé au secrétaire du CA dans les 3 jours suivant la rencontre incriminée.

16) Réclamations

En cas de réclamation concernant une erreur d'arbitrage (portant sur un point précis du règlement de jeu et non sur une interprétation d'une phase de jeu), celle-ci doit être formulée par écrit et envoyée au C.U. dans les 3 jours suivant la rencontre en question.

S'il s'agit d'une infraction au règlement du championnat, la réclamation doit être envoyée au Directeur Sportif et au responsable de division dans les 3 jours suivant la rencontre incriminée.

17) Acceptation du règlement

Du fait de sa participation, chaque joueur est sensé connaître et accepter tous les termes du règlement de ce championnat, il s'engage à le respecter et à le faire respecter, à accepter toute décision, toute sanction entraînée par la non observation de ce règlement.

18) Cas litigieux

Tout cas litigieux et non prévu par le règlement du championnat, sera tranché par le C.U. qui sera tenu d'envoyer sa réponse aux différentes parties intéressées. Tout joueur peut être amené à se présenter sur convocation du C.U. et s'engage à répondre favorablement à la convocation.

Le classement évolutif par points FBFTS/BSTVB

Adaptation des épreuves au projet de réforme et modifications diverses de 2006

- Les tournois satellites sont inclus (manquants dans l'ancien règlement) de même que les nouvelles compétitions FISTF (challenger, future et satellites par équipes).
- Les vétérans sont revalorisés et alignés sur les juniors et non plus sur les cadets.
- Une classe 2M est créée pour valoriser les Majors par rapport aux GP (en Open)
- Le nombre d'équipes minimum participantes est prévu dans les compétitions par teams.
- Le barème des grands tournois est élargi aux 1/16 de finale ou 1/32 de finale.
- Les rencontres inter pays n'attribuent plus de points.
- Certains rééquilibrages de classes ont été effectués pour conserver l'harmonie du classement.

Adaptation du système en 2007

Si un joueur participe à un tournoi dans plusieurs catégories, seule celle où il a pris le plus de points sera prise en compte pour le classement belge.

Adaptation du système en 2015

Barèmes pour tournois WASPA.

Barèmes pour tournois disputés en système suisse (justifié par le fait qu'un 5^e de tournoi n'a plus forcément les mêmes points que le 8^e).

Proposition de classification du classement par équipes.

Règlement mis à jour

1) Principes

Ce classement est un classement individuel évolutif de tous les joueurs belges. Le classement de chaque joueur est établi en fonction des points obtenus dans les épreuves du calendrier international, national et des provinces. Les épreuves retenues sont divisées en 16 classes et attribuent des points selon un barème universel.

2) Classification des épreuves

	OPEN	U19 VETERANS	CADETS	FEMININES MINIMES DEBUTANTS
<u>Compétitions individuelles</u>	<u>Classe</u>	<u>Classe</u>	<u>Classe</u>	<u>Classe</u>
Championnat Division 1 F.B.F.T.S.	1			
Championnat Division 2 F.B.F.T.S.	4			
Championnat Division 3 F.B.F.T.S.	6			
Championnat Division 4 F.B.F.T.S.	10			
Championnat Provincial division 1	8			
Championnat Provincial division 2	12			
Championnat National des catégories		6	8	9
Coupe de Belgique	2	7	9	10
Coupes provinciales	8	10	12	13
Coupe du Monde FISTF	1	5	7	8
Masters FISTF	1			
Majors FISTF	2M	6	8	9
Grand Prix FISTF	2	6	8	9
Open FISTF	3	7	9	10
Satellites FISTF	6	10	12	13
Challengers FISTF	8	12	14	15
Futures FISTF	11	15	16	16
Tournois Nationaux A	4	8	10	11
Tournois Nationaux B	8	12	14	15
Tournois Nationaux C	11	15	16	16
Tournoi WASPA	15			
Tournoi WASPA « promo »	16			

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

	OPEN	U19 VETERANS	CADETS	FEMININES MINIMES DEBUTANTS
Compétitions par équipes	Classe	Classe	Classe	Classe
Coupe du Monde des Nations	1	5	7	8
Coupe d'Europe des clubs	1			
Championnat de division 1 F.B.F.T.S	1			
Championnat de division 2 F.B.F.T.S	6			
Majors FISTF	2M			
Grand Prix FISTF	2			
Open FISTF	3			
Satellites FISTF	6			

3) Barème des points

3.1. Points de classement

3.1.1. Championnats (compétitions dans lesquelles tous les participants se rencontrent au moins une fois) ou système suisse

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
%	100	75	65	55	50	45	40	35	30	25	23,3	21,7	15
Classe													
1	300	225	195	165	150	135	120	105	90	75	70	65	45
2	220	165	143	121	110	99	88	77	66	55	51	48	33
3	150	113	98	83	75	68	60	53	45	38	35	33	23
4	120	90	78	66	60	54	48	42	36	30	28	26	18
5	100	75	65	55	50	45	40	35	30	25	23	22	15
6	90	68	59	50	45	41	36	32	27	23	21	20	14
7	80	60	52	44	40	36	32	28	24	20	19	17	12
8	70	53	46	39	35	32	28	25	21	18	16	15	11
9	60	45	39	33	30	27	24	21	18	15	14	13	9
10	50	38	33	28	25	23	20	18	15	13	12	11	8
11	40	30	26	22	20	18	16	14	12	10	9	9	6
12	30	23	20	17	15	14	12	11	9	8	7	7	5
13	25	19	16	14	13	11	10	9	8	6	5	5	4
14	20	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	4	3
15	15	11	10	9	8	7	6	5	5	4	3	3	2
16	10	8	7	6	5	5	4	4	3	3	2	2	2

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

3.1.2. Coupes et tournois

Place	1	2	1/2F	1/4F	1/8F	1/16F	1/32F
%	100	75	50	25	15	9	5

Classe

1	300	225	150	75	45	27	15
2M	250	188	125	63	38	23	13
2	220	165	110	55	33	20	11
3	150	113	75	38	23	14	8
4	120	90	60	30	18	11	
5	100	75	50	25	15	9	
6	90	68	45	23	14	8	
7	80	60	40	20	12		
8	70	53	35	18	11		
9	60	45	30	15	9		
10	50	38	25	13	8		
11	40	30	20	10	6		
12	30	23	15	8	5		
13	25	19	13	6	4		
14	20	15	10	5	3		
15	15	11	8	4	2		
16	10	8	5	3	2		

3.2. Points de victoire ou de nul

Les épreuves des classes 1 à 6 attribueront des points pour chaque rencontre remportée (à l'issue du temps réglementaire, prolongations comprises, tirs au but exclus) dans celles - ci.

- classe 1 : 5 points par rencontre gagnée
- classe 2 : 4
- classe 3 : 3
- classes 4 - 5 - 6 : 2 points

Un nul (même après les prolongations) rapporte 40 % des points de victoire.

Soit : 2 (cl 1) 1,6 (cl 2) 1,2 (cl 3) 0;8 (cl 4 - 5 - 6)

3.3. Points de bonus

- Dans toutes les épreuves, une victoire sur le joueur classé en tête du classement évolutif rapportera 8 points supplémentaires (3,2 points pour un nul)
- du 2e au 5e : 6 points supplémentaires (2,4 points pour un nul)
- du 6e au 10e : 4 points supplémentaires (1,6)
- du 11e au 15e : 3 (1,2)
- du 16e au 20e : 2 (0,8)

3.4. Points de participation

Dans toutes épreuves, un concurrent reçoit un point de participation par journée de compétition.

3.5. Pénalités

- un forfait ou un abandon de terrain provoquera la perte de 15 points.
- une absence non - excusée provoquera la perte de 45 points.
- un forfait ou un abandon dans un championnat provoquera la perte de 60 points

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

3.6. Ajustement des barèmes suivant la participation

Pour que le barème des points soit appliqué à 100 % de sa valeur, une catégorie dans un tournoi (peu importe la catégorie) doit compter au moins 20 participants, en ce compris les compétitions provinciales.

19 participants = 95 % points

18 participants = 90 % points

Et ainsi de suite par 5 %

L'ajustement est le même pour les tournois disputés sous forme de système suisse.

Une catégorie dans une Coupe ou division provinciale doit compter au moins 12 participants :

11 participants = 95 % points

10 participants = 90 % points

Et ainsi de suite par 5 %

Dans les autres épreuves, le barème est toujours appliqué à 100 % de sa valeur (sauf les tours finaux éventuels où aucun point n'est attribué).

3.7. Compétitions par équipe

• Dans les championnats internationaux ou nationaux (D1, D2), les points du barème sont divisés par 2. Seuls les joueurs qui ont disputé toutes les rencontres peuvent prétendre à 50 % des points. Les autres se verront attribuer les points en proportion du nombre de matches joués.

• Dans les autres compétitions, les points sont divisés par 4 (même si le team compte moins de 4 joueurs).

Pour que le barème des points soit appliqué à 100 % de sa valeur, une catégorie dans un tournoi (peu importe la catégorie) doit compter au moins 10 équipes

9 équipes = 95 % points

8 équipes = 90 % points

et ainsi de suite par 5 %

4) Etablissement du classement

Le classement évolutif débute le 1er septembre de chaque saison et se termine au 31 août de l'année suivante. Le classement considère une période de 24 mois. Les 12 derniers sont comptés à leur valeur pleine, les 12 mois précédents ceux - ci à 50 % de leur valeur initiale. Un classement mensuel sera établi. Le classement final sera celui du 31 août.

5) Classement par clubs

Un classement des clubs sera établi par addition des points récoltés par les 5 premiers joueurs classés de chaque club.

Les clubs sont répartis en trois catégories de la façon suivante.

Division d'honneur

Reprend les clubs qui satisfont à au moins quatre des cinq critères suivants :

- Aligner une équipe première en interclubs ;
- Affilier au moins six joueurs
- Avoir organisé au moins une compétition officielle la saison précédente ;
- Avoir terminé la saison précédente avec au moins 1000 points au classement belge ;
- Disposer d'un local d'entraînement ouvert au public.

Division nationale

Reprend les clubs qui satisfont à au moins trois des quatre critères suivants :

- Affilier au moins trois joueurs
- Avoir organisé au moins une compétition officielle la saison précédente ;
- Avoir terminé la saison précédente avec au moins 250 points au classement belge ;
- Disposer d'un local d'entraînement ouvert au public.

Division Promotion

Reprend les autres clubs. Ces clubs doivent :

- Affilier au moins un joueur.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

Par principe :

- Un club peut demander au plus tard le 15 septembre à intégrer une série supérieure (même s'il n'y a pas vraiment de raison particulière pour le faire).
- Les divisions sont arrêtées chaque année au 15 septembre.
- Le classement belge des clubs distingue clairement les trois divisions lors de la publication mensuelle du classement.

Simulation des séries pour la saison 2018-2019

Division d'honneur

Rochefort Table Soccer
Subbuteo Club Charleroi
Avenir Subbuteo Hennuyer
JSC Rochefort
Subbuteo Club Lion's Eugies
Subbuteo Club Flanders
Subbuteo Club Temploux
Subbuteo Team Stembert
Wamme Subbuteo Club

Division nationale

Templeuve United TSC
Semois Subbuteo Club
Subbuteo Club Verviers-Herve

Division Promotion

Etoile Sarthoise Val-de-Sambre
Magic Team Tournai
Subbuteo Club Warcoing Ducks
Subbuteo Club Alain Flament Quévy
Subbuteo Club Mouscron
Helchin GSC
Subbuteo Club Brugge
Etoile Rumoise
Bruxelles Capital
Black Devils Subbuteo
Subbuteo Club Oostende
SC Bas-Warneton
Subbuteo Club Seraing
Subbuteo Club Huy
US Huy

Attribution du titre de Club champion de Belgique des jeunes

1) Objectif

Récompenser le club dont les jeunes joueurs obtiennent les meilleurs résultats dans les catégories d'âge.

2) Principes

Attribution aux clubs de points en fonction des résultats obtenus dans les trois catégories de jeunes (minimes, cadets, juniors) en championnat et Coupe de Belgique.

3) Règlement

- a) Les trois catégories (U19, U15, U12) attribuent le même nombre de points.
- b) Pour une même catégorie d'une compétition, seuls les trois meilleurs classés d'un club entrent en compte.
- c). En cas d'égalité de points, on donnera l'avantage au club qui a :
- le plus de champions de Belgique
 - le plus de vainqueurs de Coupe
 - le plus de vice - champions
 - ...
- d) Tableau de points

<u>Championnat</u>	<u>(Suite)</u>	<u>Coupe</u>
1er : 25 pts	7e : 6 points	Vainqueur : 20 pts
2e : 17 pts	8e : 5 points	Finaliste : 13 pts
3e : 12 pts	9e : 4 points	1/2 F : 9 pts
4e : 9 pts	10e : 3 points	1/4 F : 6 pts
5e : 8 pts	11e : 2 points	1/8 F : 3 pts
6e : 7 pts	12e : 1 point	

Si une catégorie comporte moins de 10 participants, un pourcentage du barème sera appliqué.

- 9 : 90 %
- 8 : 80 %
- 7 : 70 %
- 6 : 60 %
- 5 : 50 %
- 4 : 40 %
- 3 : 30 %
- 2 : 20 %
- 1 : 10 %

Codification des sanctions disciplinaires

1) Généralités

1.1. Délégué aux compétitions

Pour chaque compétition organisée en Belgique, le Comité Unique de la Fédération désigne un délégué qui sera le représentant du club organisateur au sein du Comité Unique.

Les principales tâches du délégué sont :

- de veiller à la bonne organisation des compétitions (salle, horaire, etc) ;
- de veiller à la tenue vestimentaire correcte des participants ;
- de prendre note des absences ;
- de relater par écrit tout fait marquant qui se serait déroulé pendant la compétition sur le document prévu à cet effet.

Il établit un rapport qui sera transmis dans les 15 jours ouvrables au Directeur sportif. Les résultats de la compétition seront transmis dans les 3 jours au Directeur sportif.

1.2. Comité Unique

Sur base du rapport du délégué, le Comité Unique inflige aux joueurs ou aux clubs fautifs les sanctions administratives et financières prévues dans la présente codification. En vue de juger sereinement, le Comité peut convoquer toute personne (joueurs, dirigeants de clubs, arbitres, témoins directs ou indirects, ...) concernée par les faits. Les sanctions sont actées dans le PV de la réunion du Comité.

Les suspensions et amendes prennent cours à partir du lundi qui suit la réunion du Comité.

Les parties concernées peuvent faire appel des sanctions qui leur sont infligées en envoyant, dans les 20 jours ouvrables qui suivent la date de la réunion du Comité, une note écrite au Président de la Fédération.

Sauf dans les cas les plus graves et avérés (échange de coups, crachat), l'appel est suspensif.

1.3. Comité d'Appel

1.3.1. Composition

Chaque province désigne 2 de ses membres (1 effectif et 1 suppléant) qui ne font pas partie du Comité unique pour siéger au Comité d'Appel.

Le Comité d'Appel est composé du Président de la Fédération, assisté du secrétaire, et d'un représentant de chaque province.

1.3.2 Réunion

Le Comité d'Appel se réunit endéans les 30 jours calendrier qui suivent la date du dépôt de l'appel introduit par la ou les partie(s) concernée(s).

Le Comité d'Appel peut convoquer toute personne (joueurs, dirigeants de clubs, arbitres, témoins directs ou indirects, ...) concernée par les faits.

1.3.3. Compétences

Le Comité d'Appel juge tant sur la recevabilité de l'appel (délai et forme) que sur la conformité des sanctions avec la présente codification. En fonction des éléments en sa possession, le Comité peut soit annuler, soit réduire, soit aggraver les sanctions administratives et financières.

Les décisions sont prises à la majorité simple, le secrétaire ne participant pas au vote. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Les sanctions prennent cours à partir du lundi qui suit la réunion du Comité d'Appel

Les décisions prises par le Comité d'Appel sont définitives et inattaquables.

1.3.4. Communication des décisions

Outre la rédaction du PV, le secrétaire est chargé de communiquer les décisions du Comité d'Appel aux personnes concernées ainsi qu'aux correspondants qualifiés des clubs.

2) Codification des sanctions

2.1. Définitions

a) Journée nationale (JN) = toute journée comprenant la Coupe de Belgique et tous les tournois homologués belges à l'exception des tournois FISTF.

b) Les suspensions seront exprimées en journées nationales effectives, c.à.d. pour les compétitions dites "toutes catégories" ou de la catégorie du joueur sanctionné.

Ex. : Une journée réservée aux juniors ne compte pas dans le calcul de la sanction si le joueur est d'une autre catégorie.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

c) Les sanctions seront si possible exprimées pour les types de compétitions identiques que celles pour laquelle la sanction sera appliquée : sanction en championnat pour une absence en championnat, idem pour un tournoi.

Commentaires

1. Afin de ne pas fausser les championnats (individuels, catégories, interclubs,...), une sanction prise à l'encontre d'un joueur pour son comportement lors d'un tournoi ne touchera pas ces journées spécifiques. Par contre, si les faits se sont déroulés lors de championnats, les suspensions prononcées peuvent toucher à la fois les journées de championnat et les tournois.

2. Pour les compétitions Grand Prix et Open organisées en 2 journées (généralement le samedi et le dimanche), il y a lieu de considérer ces deux journées comme un tout : un joueur suspendu pour une compétition comprenant un Grand Prix ou un Open ne peut participer ni à l'inter - équipe ni à l'individuel.

3. Les suspensions prononcées par le Comité Unique et/ou le Comité d'Appel s'appliquent à toutes les compétitions organisées en Belgique, à l'exception de celles confiées à un club belge par la FISTF. Toutefois, le joueur suspendu peut participer aux compétitions organisées à l'étranger, à moins que le joueur n'ait fait l'objet d'une sanction édictée par la FISTF.

Toute suspension infligée par la FISTF contre un joueur affilié à un club belge ou de nationalité belge ou résidant en Belgique (quelle que soit sa nationalité) pourrait être appliquée en Belgique dès que le Comité Unique en aura pris connaissance et l'aura actée dans son PV de réunion.

2.2. Sanctions

1 année de suspension en championnat des catégories

Pour un forfait non - excusé lors d'une journée de championnat de Belgique des catégories.

1 JN

Pour refus d'arbitrage ou départ anticipé d'un tournoi, consommation abusive d'alcool, mauvaise conduite, arrêt d'une rencontre avant son terme, forfait avant le début d'une rencontre ou dissimulation du résultat d'une rencontre.

2 JN

Pour injures, insultes, grossièretés ou menaces verbales, lors de toute compétition, envers aussi bien son adversaire que l'arbitre ou une personne responsable à quel niveau que ce soit.

De 3 à 6 JN

Pour menaces avec début d'exécution - bousculade ou intervention d'une tierce personne nécessaire pour éviter la bagarre, lors de toute compétition.

Minimum 6 JN

Pour échange de coups ou avoir craché vers son adversaire, lors de toute compétition.

2.3. Récidive par rapport au point 2.2

La règle sur la récidive ne pourra être d'application que si la première suspension avait été actée dans un P.V. du Comité et donc pas uniquement lorsque les faits ont été consignés dans le rapport du délégué.

En cas de récidive : endéans les 2 ans : sanction doublée
 après les 2 ans : sanction augmentée de moitié en arrondissant éventuellement à l'unité supérieure.

Les dates prises en considération sont les dates où les faits se sont produits et non les dates des PV.

2.4. Provocation

S'il est indubitablement établi qu'il y a eu provocation délibérée, les peines pourront être réduites sans toutefois excéder la moitié. Le provocateur pourrait également subir une sanction.

2.5. Tenue vestimentaire

Un joueur se présentant dans une tenue qui ne répond pas aux critères suivants :

- short, pantalon de jogging, pantalon survêtement de sport
- t - shirt, polo, vareuse, veste de survêtement de sport
- chaussures de sport type tennis, basket, jogging, foot d'intérieur

sera considéré comme étant dans une tenue non - sportive.

Pour les joueurs affiliés à la FBFTS, une sanction de 10 €est prévue si la tenue vestimentaire n'est pas respectée lors du championnat individuel, du championnat interclubs et de la coupe de Belgique.

Fédération Belge de Football de Table Subbuteo

Pour le championnat interclubs, le joueur devra également porter un t - shirt, polo, vareuse, veste de survêtement de sport aux couleurs et effigies de son club. Si seul ce point n'est pas en ordre, le joueur pourra prendre part à la compétition mais sera sanctionné de 2 € d'amende par match avec un maximum de 5 € pour la journée.

En tournoi National A : la tenue sportive complète (à l'exception des couleurs du club) est également de rigueur. Un joueur affilié à la FBFTS qui n'est pas en ordre pourra participer à la compétition, mais se verra sanctionné d'une amende de 10 € pour la journée.

Pour les autres tournois : la tenue est libre.

2.6. Refus d'arbitrage ou départ anticipé d'un tournoi

Un joueur éliminé lors d'une compétition doit rester présent jusqu'à la fin du tour suivant.

Une amende de 5 € est infligée au joueur fautif. Il sera de plus suspendu pour un tournoi. Le délégué de la compétition doit suivre la procédure décrite au point 1.1 pour avertir le Comité Unique.

2.7. Consommation d'alcool

Un arbitre qui remarque qu'un joueur pourrait, sous l'effet de l'alcool qu'il a déjà absorbé, manquer à son devoir de respect de son adversaire et de l'arbitre, peut proposer au comité organisateur et/ou au(x) responsable(s) délégué(s) de la F.B.F.T.S. le forfait contre ce joueur.

Ceci pouvant également se faire en cours de rencontre.

Ces faits seront actés dans le rapport du délégué et seront examinés par le Comité Unique.

2.8. Absence lors d'un tournoi sans excuse

2.8.1 Cette absence lors d'un tournoi doit être constatée par le délégué en charge ce jour - là.

2.8.2 Il devra prendre immédiatement note des absences et les communiquer dans son rapport.

2.8.3 Les dates de suspensions et les amendes sont confirmées dans le P.V. du C.U. :

1 tournoi pour absence non - excusée à un tournoi + 5 € d'amende (à ristourner aux organisateurs) + perte de 45 points au classement F.B.F.T.S.

3 tournois pour 2 absences non - excusées à des tournois durant la même saison, en plus des sanctions prévues ci - avant + perte de 45 points au classement F.B.F.T.S.

2.8.4 Ces faits seront actés dans le rapport du délégué et seront examinés par le Comité Unique.

2.8.5 Une absence excusée après le vendredi précédent la compétition à 0h00 est sanctionnée d'une amende de 2,5 €

2.9. Mauvaise conduite

Si au cours d'une rencontre, un arbitre se rend compte que le comportement d'un des deux joueurs dégenère (bavardages inutiles et répétés, réclamations répétées, grossièretés, insultes, jet du ballon, jet de ses figurines, gros mots à son propre égard,...), il peut d'initiative interrompre la partie afin de proposer le forfait envers le joueur fautif. Il devra néanmoins utiliser d'abord les moyens sportifs adéquats pour faire respecter la rencontre (cartes jaunes, oranges et rouges).

Ces faits seront actés dans le rapport du délégué et seront examinés par le Comité Unique.

2.10. Arrêt d'une rencontre avant son terme

Perte de 15 points + tous les points gagnés au cours de la journée s'il s'agit d'un tournoi + 5 € d'amende et suspension pour le même type de compétition (cfr. Point 2.8), soit un tournoi ou la Coupe de Belgique suivante. Ceci ne vaut donc pas pour des championnats.

Ces faits seront actés dans le rapport du délégué et seront examinés par le Comité Unique.

2.11. Forfait avant le début d'une rencontre

Perte de 15 points + 5 € d'amende et suspension pour le même type de compétition (cfr. Point 2.8), soit un tournoi ou la Coupe de Belgique suivante. Ceci ne vaut donc pas pour des championnats.

Ces faits seront actés dans le rapport du délégué et seront examinés par le Comité Unique.

2.12. Dissimulation du résultat d'une rencontre

On entend par dissimulation de résultat :

Des résultats "bidons" : entente d'une équipe, d'un club ou d'un joueur avec son adversaire et l'arbitre pour communiquer le résultat d'un match qui ne s'est pas joué.

Des résultats "arrangés" : C'est la même chose si ce n'est qu'on présente un résultat qui arrange les adversaires.

25 € d'amende pour chaque partie impliquée (adversaires, clubs et arbitre) et forfait attribué à chaque partie concernée.

Ces faits seront actés dans le rapport du délégué et seront examinés par le Comité Unique.

Réglementation des transferts

1) Préliminaires

En sa réunion du 17 mars 2006, le C.U. a décidé de supprimer l'ancien règlement des transferts et de le remplacer par le règlement en vigueur au sein de la FISTF.

Le règlement des transferts a été légèrement modifié entre-temps par la FISTF lors du Congrès Extraordinaire de janvier 2010.

2) Transfert d'un joueur entre deux clubs - Règlement FISTF

Les joueurs peuvent être transférés entre clubs si les critères suivants sont remplis:

- a) Toutes les applications de transferts seront faites en utilisant le Formulaire F06. Une fois fait, le formulaire doit être envoyé au Directeur Sportif de la FISTF pour enregistrement.
- b) Il n'y a pas de limite du nombre de joueurs transférés au sein d'un même Association Nationale.
- c) Un club peut enrôler autant de joueurs étrangers que possible (même si seulement deux joueurs étrangers peuvent jouer dans la même équipe de club). Les joueurs étrangers sont des joueurs membres d'une nationalité différente de celle du club en question au moment de remplir le formulaire de transfert.
- d) La saison sportive commence le 1er septembre et se termine le 31 août. Cependant, tous les transferts doivent être soumis au Directeur Sportif de la FISTF au plus tard le 31 juillet pour la saison suivante.

A partir du 1^{er} août et jusqu'au 31 août, les transferts ne sont possibles qu'à la seule et unique condition que les correspondants qualifiés de l'ancien club et du nouveau club signent le document de transfert.
- e) La seule exception au point d) est quand un club signe un nouveau joueur en cours de saison si celui - ci n'a jamais été inscrit dans aucun club précédemment.
- f) Même si un club cesse (ses activités) en cours de saison, les joueurs de ce club doivent se plier aux règles des transferts mentionnés ci - dessus. Le Comité Directeur de la FISTF se réserve le droit de prendre une autre décision au cas par cas si les joueurs concernés en ont fait la demande. Ces joueurs peuvent continuer à jouer toutes les compétitions individuelles.
- g) Un joueur ne peut jouer que pour un club au cours d'une saison.
- h) Il est nécessaire de faire signer à nouveau les joueurs de saison en saison. Les clubs soumettront une liste complète de leurs joueurs au Directeur Sportif de la FISTF au plus tard le 31 août, au même moment que les transferts sont soumis.
- i) La pénalité pour non - respect de ces règles, en partie ou entièrement, est la disqualification automatique de l'épreuve, ainsi que le forfait des points au Classement Mondial de l'épreuve en question.

3) Document de transfert

Outre le document de la FISTF, un document de transfert a été créé par la FBFTS pour les transferts entre deux clubs belges. Ce document doit impérativement être remis au Directeur Sportif de la FBFTS au plus tard le 31 juillet ou, conformément au deuxième paragraphe du point 2) d), au plus tard le 31 août.

4) Frais de transfert

Les transferts sont gratuits.

Challenge du fair-play Raymond Kroonberg

Le Challenge est attribué annuellement lors de la dernière journée du championnat interclubs.

Lors de l'avant-dernière journée du championnat, chaque capitaine d'équipe peut remettre au responsable du Challenge une liste de maximum 5 nominés. Les nominés sont des joueurs belges ou des joueurs étrangers militant dans un club belge. Une liste de maximum 10 nominés est constituée parmi les joueurs les plus souvent cités.

Lors de la dernière journée des interclubs, chaque joueur présent (avec un maximum de cinq joueurs par club) reçoit un bulletin de vote. Chaque votant peut attribuer respectivement 4, 2 et 1 points à trois des joueurs nominés.

En cas d'égalité aux points, sera déclaré vainqueur le joueur ayant obtenu le plus grand nombre de premières places (4 points) puis de deuxièmes places (2 points).

La coupe sera attribuée définitivement en cas de 3 victoires consécutives ou 5 non - consécutives.

Parrainages

Le système des parrainages a été créé pour tenter de contrer la diminution du nombre de membres. Le but est de motiver les clubs à recruter de nouveaux joueurs.

Principes :

- Chaque nouveau joueur peut être parrainé par un autre membre ;
- Le parrain n'est pas obligatoire pour un nouveau joueur ;
- On établira un classement belge des « filleuls 1e année » et des « filleuls 2e année » ;
- Ensuite, le filleul pourra voler de ses propres ailes ;
- Une récompense est accordée en fin de saison aux meilleurs « filleuls 1e et de 2e années » ainsi qu'à leurs parrains ;
- Cotisation gratuite pour un « filleul 1e année » ;
- Cotisation à 50% pour un « filleul 2e année » ;
- Un parrain peut avoir plusieurs filleuls.
- Pour entrer en compte dans la liste des joueurs "parrainés", le parrain et son filleul devront remplir le formulaire 07 et le renvoyer au secrétaire de la FBFTS.
- L'objectif de la FBFTS est que chaque club puisse inscrire chaque année 2 nouveaux joueurs parrainés. Si ces 2 joueurs parrainés s'affilient la saison suivante, le club est exempté du paiement des frais administratifs.

Super-Prestige FBFTS - MUST TROPHY

Principes :

Le Super-Prestige FBFTS est un challenge de régularité reprenant les tournois nationaux A et la coupe de Belgique.

Le Super-Prestige est mis à jour après chaque épreuve.

Un classement est constitué dans les trois catégories définies dans la réforme des tournois nationaux, à savoir les A, B et C.

Barèmes :

<u>Place</u>	<u>Coupe de Belgique</u>	<u>Tournoi National A</u>	<u>Tournoi National B</u>	<u>Tournoi National C</u>
Victoire	40 points	20 points	12 points	8 points
Finale	30 points	15 points	9 points	6 points
Demi - finale	20 points	10 points	6 points	4 points
Quart de finale	10 points	5 points	3 points	2 points
Huitième de finale	6 points	3 points	2 points	1 point
Seizième de finale	3 points	2 points	1 point	
1/32e de finale	1 point	1 point		
1/64e de finale	1 point	1 point		

Chaque vainqueur de Super-Prestige FBFTS se verra remettre un trophée en fin de saison.

Le vainqueur du Super-Prestige FBFTS en catégorie A sera assuré de participer la saison suivante au championnat national individuel de Division 1.

Le vainqueur du Super-Prestige FBFTS en catégorie B sera assuré de participer la saison suivante au championnat national individuel de Division 2.

Le vainqueur du Super-Prestige FBFTS en catégorie C sera assuré de participer la saison suivante au championnat national individuel de Division 3.

Guide pratique pour l'envoi des résultats

Lorsque la FISTF archive les résultats, le boulot des responsables est forcément facilité lorsque les organisateurs transmettent les informations dans un format correct.

Vous pouvez trouver sur le site de la FISTF le fichier Excel actualisé pour envoyer les résultats à l'adresse suivante : <http://fistf.com/wp-content/uploads/2014/03/FISTF-Event-Scoresheet-file-version-2015.xls>

Trois points d'attention

1. Les noms des joueurs

Pour faciliter la tâche des responsables, il est impératif de respecter certaines consignes, à commencer par écrire les noms des joueurs en format « Prénom Nom » (en minuscules avec chaque première lettre en majuscule) comme ceci :

Zach Walker -> correct
Walker Zach -> incorrect
WALKER Z. -> incorrect

2. Les pays et les clubs

Le code de pays est écrit en majuscules.

Le code de club est écrit en minuscules.

La FISTF a publié une liste de toutes les abréviations officielles.

Le code de pays s'écrit toujours avant le code de club.

BEL/ste -> correct
Bel/ste -> incorrect
bel/STE -> incorrect
Ste/BEL -> incorrect

Remarque: le code de pays reprend la nationalité du joueur, pas la nationalité du club dont le joueur fait partie.

3. Les scores

Pour les rencontres en éliminations directe, merci de bien préciser le résultat exact. Exemple :

0-1 -> correct
0-1ms -> correct - ms précise que le match s'est soldé par une mort subite
0*-0 -> correct - l'astérisque précise quel joueur remporte la rencontre aux tirs.
0-0 sh 1-2 -> correct - le résultats des tirs est indiqué (pas indispensable mais c'est correct aussi).

Formulaire à remplir pour la saison suivante

Les formulaires suivants ont été conçus pour aider les clubs à organiser leurs devoirs administratifs.

Fomulaire 01 : à compléter pour l'affiliation d'un club.

Fomulaire 02 : à remplir pour établir les compétitions que chaque club désire organiser.

Fomulaire 03 : à renvoyer pour l'inscription au championnat national interclubs.

Fomulaire 04 : à renvoyer pour l'inscription au championnat national individuel (un par joueur).

Fomulaire 05 : à remplir à l'issue de chaque journée de compétition par le délégué ou le responsable.

Fomulaire 06 : à compléter pour l'affiliation d'un joueur individuel.

Fomulaire 07 : à remplir pour le parrainage d'un joueur

Fomulaire 08 : à remplir pour le transfert d'un joueur